



Éléments pour un diagnostic prospectif du Languedoc-Roussillon

**Groupement de la Statistique Publique
Languedoc-Roussillon**



Septembre 2007

Ce document fait la synthèse du séminaire de travail du 4 juillet 2007 organisé à l'initiative du Groupement de la Statistique Publique. Le résultat des débats a été regroupé selon quelques points forts, transversaux aux services participants.

Cette journée a été précédée par la rédaction de fiches synthétiques dont la présentation par chaque service de l'Etat concerné, a constitué la base du travail réalisé. C'est à partir de ces fiches, que, en séance, les questions ont été posées et les réponses données, et que les réflexions ont été partagées.

Le document ne reprend que très partiellement le contenu de ces fiches : celles-ci sont jointes en annexe.

Ont participé :

La direction régionale des Affaires Sanitaires et Sociales

La direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt

La direction régionale de l'Environnement

La direction régionale de l'Equipement

La direction régionale de l'Industrie et de la Recherche

La direction régionale de l'INSEE

La direction régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Le Rectorat

EN GUISE DE SYNTHÈSE...

A travers les statistiques qu'ils élaborent et les réflexions qu'ils conduisent et échangent, les services de l'État qui composent le Groupement de la Statistique Publique ont essayé de rassembler et de partager leur vision sur les tendances qui leur paraissent les plus lourdes pour la ou les décennies à venir. Ce travail ne prétend pas à l'exhaustivité mais un consensus s'est établi dont se dégagent les grands éléments suivants.

Même si on ne peut préjuger de son rythme, le mouvement de croissance démographique qui caractérise la région, reste un phénomène marquant.

Il constitue, pour une part, un atout pour le développement économique régional notamment dans le domaine des services à la personne mais il constitue aussi, pour une autre part, un défi par ses conséquences, notamment en termes de cohésion sociale et territoriale.

Les services à la personne restent, malgré leur importance réelle, un moteur insuffisant pour dynamiser l'économie régionale dont des secteurs traditionnels (comme les industries manufacturières et l'agriculture) sont fragilisés par la globalisation de l'économie mondiale. Les industries et les services de pointe, déjà présents, sont appelés à prendre le relais même si, aujourd'hui, la taille réduite des entreprises constitue un facteur de vulnérabilité.

Les fragilités sociales s'expriment au travers de plusieurs paramètres : chômage, niveau des salaires, saisonnalisation, revenus sociaux, besoins en logement social et même, niveau des diplômes. Même si les tensions y sont moins visibles que dans les secteurs urbains, les secteurs ruraux sont eux aussi concernés. En outre, des territoires sont aujourd'hui déstabilisés du fait de la déprise agricole ou de la perte d'emploi industriel.

La question de la précarisation possible d'une partie de la population et de certains territoires doit être d'autant plus posée que la stabilité des finances publiques, généralement sollicitées dans ces situations, n'est pas assurée et que la demande de financement croît avec l'augmentation de la population et le niveau croissant des besoins collectifs en particulier pour la santé et pour le logement, mais aussi dans tous les domaines des équipements publics (eau potable, traitement des eaux usées, infrastructures, transports collectifs...).

UNE ÉCONOMIE PEU DIVERSIFIÉE ET À FAIBLE VALEUR AJOUTÉE.

1 - Niveau et évolution du PIB

La région participe pour 3,2% au PIB métropolitain soit moins que sa part en habitants.

Partant d'un niveau bas, le rattrapage du PIB observé ces dernières années est insuffisant pour remonter l'économie régionale parmi les régions européennes de premier rang et la rendre indépendante de la redistribution nationale.

Le PIB par emploi est dans la moyenne et la région se classe parmi les dernières pour le PIB par habitant. Le revenu disponible, provenant de la répartition du PIB à laquelle est rajoutée les revenus de la propriété et les opérations de redistribution, classe le Languedoc-Roussillon au 137^{ème} rang des 254 régions européennes (en 2003).

2 - Économie « résidentielle » et économie « productive »

La richesse d'un territoire n'est pas seulement fonction de sa capacité à produire des biens et des services compétitifs sur le marché extérieur. Son attractivité participe également à son dynamisme économique. Ainsi, la résidentialisation de retraités, de fonctionnaires de l'Etat, les transferts sociaux versés à certaines catégories, l'accueil des touristes, contribuent-ils à la richesse du territoire en important de la richesse produite ailleurs. Tous ces revenus liés à l'exportation ou à la captation de revenus non dépendants de la production locale, sont ré-injectés dans l'économie « domestique ». Toutefois, ce fonctionnement dépend du niveau de la redistribution nationale, du maintien des capacités contributives d'autres territoires métropolitains et du degré d'attractivité régionale.

21 - **Les services à la personne** et, plus généralement, l'économie liée à la présence de population, sont le plus souvent locaux. Ils ne sont, par conséquent, pas soumis à la concurrence internationale ni au risque de délocalisation (ce qui n'est pas le cas avec le secteur des services aux entreprises). Par ailleurs, au sein du secteur des services à la personne, la gamme des postes offerts s'étend et les qualifications requises pour les occuper se diversifient, ce qui nécessite un recours à des formations qualifiantes.

Les financements publics auront un rôle de premier plan à jouer en ce domaine, tant du côté de la demande (aides diverses) que du côté de l'offre (mutualisation, investissements, baisse des coûts...) afin d'assurer des services dans les territoires insuffisamment « rentables » pour le secteur privé.

Le secteur des services à la personne comprend également les services marchands liés notamment à la santé, aux loisirs et au tourisme. Le Languedoc-Roussillon, grâce à son positionnement géographique, peut miser sur ces créneaux, mais cela suppose que le secteur du loisir continue à se développer et que, sur le littoral en particulier, la résidentialisation en cours des « stations » et le vieillissement du parc ne remettent en cause l'activité du tourisme.

Le développement nécessaire de l'emploi ne peut pas reposer sur les seuls services « à la personne ». Le manque de diversité des secteurs d'activité, ne s'inscrit pas forcément dans la durée en rendant l'économie régionale trop dépendante de l'extérieur:

L'évolution des revenus et notamment des revenus de transfert (retraites, minimas sociaux, aides diverses à la personne) ne suivra peut-être pas celle des besoins et donc la poursuite du développement du secteur des services aux particuliers dépendra essentiellement de l'évolution de la demande solvable qui s'adresse à ces activités. Enfin, ces activités créent actuellement peu de valeur ajoutée.

22 - En ce qui concerne l'**appareil productif**, il est constitué pour l'essentiel de petites entreprises. La région dispose de branches industrielles compétitives liées à la santé comme les appareils médicaux ou la pharmacie et les industries-agro-alimentaires. La politique des pôles de compétitivité (quatre en Languedoc-Roussillon) vise notamment à conforter ces secteurs, mais aussi à développer de nouveaux champs d'activité comme celui des énergies.

Par ailleurs, le développement industriel lié aux nouvelles technologies de l'information et de la communication est considéré comme très satisfaisant dans la région. Mais les entreprises de ce secteur sont petites voire très petites et jeunes : pour se développer, elles ont rapidement des problèmes de financement et sont souvent rachetées dès qu'elles deviennent rentables. Le rôle des politiques publiques vers ce type

d'entreprises devrait consister à sécuriser leur financement.

Les pôles de compétitivité paraissent un outil adapté pour développer des synergies entre acteurs publics et privés, entre recherche et production. Le Conseil régional, pour sa part, a élaboré un schéma de zones régionales d'activité spécialisées et définit une politique de filières. Les acteurs publics doivent donc veiller à une certaine cohérence entre les différents niveaux d'intervention.

Les entreprises industrielles à forte main d'œuvre sont pour leur part très localisées (notamment dans l'arrière-pays). Dans les situations de crise, les répercussions sociales se situent à l'échelle de leur bassin de vie : l'impact sur l'économie régionale reste limité.

3 - Transport et logistique : une situation incertaine.

D'une manière générale, le Languedoc Roussillon n'est pas une grande région logistique. Peu industrialisée, la région dispose des deux principaux atouts que sont le port de Sète et la plate-forme Saint Charles de Perpignan. Par ailleurs, elle développe une **logistique de distribution**, dans les grandes zones urbaines (essentiellement l'agglomération de Montpellier), qui est fonction de l'importance des populations résidente et touristique. La croissance démographique régionale est favorable au développement de cette activité.

31 - Une des questions importantes en transport est l'avenir des ports. La politique portuaire est désormais une compétence du Conseil régional.

Un des atouts du **port de Sète** est d'être un port permettant l'arrivée d'hydrocarbures. Mais la réception des hydrocarbures peut être délocalisée dans d'autres ports. On peut en outre s'interroger : est-elle compatible avec la vocation résidentielle et touristique de Sète?¹ Pour les autres marchandises, le port de Sète est capable de développer des « niches » par définition fragiles dans le temps. L'histoire récente met cette fragilité en évidence.

Une question pour l'avenir est l'impact du **port de Barcelone** : d'importants investissements y sont réalisés pour développer les trafics en provenance de l'Extrême-Orient. Ce développement aura-t-il lieu ?² La volonté de localiser des « ports secs »³ en région, complémentaires du port de Barcelone aura-t-elle des impacts locaux ? Quel rôle pour Sète dans ce contexte ?

32 - La **zone de Saint-Charles** est un des premiers centres logistiques européens pour les fruits et légumes. C'est aussi une importante zone d'emploi pour le département des Pyrénées-Orientales. Créée comme centre d'éclatement pour les trafics venus du Sud, et allant vers le nord, la zone cherche depuis plusieurs années à traiter les trafics de sens nord-sud.

La logistique terrestre est également activement développée en Catalogne. La Généralité soutient de nombreux projets de plates-formes. Même si Saint-Charles est très spécifique dans ses activités, une concurrence entre plates-formes de part et d'autre de la frontière reste une hypothèse.

33 – Sur un plan plus général, les **réseaux structurants** autoroutiers et ferroviaires sont en voie de saturation même si certaines améliorations comme le dédoublement de l'autoroute au droit de Montpellier est programmé, même si, à plus long terme, une Ligne à Grande Vitesse (mixte voyageurs et fret) reliera Nîmes au Perthus. Ces grandes infrastructures trans régionales doivent être prises en compte dans la gestion et l'organisation des territoires régionaux : ainsi le territoire centré sur Montpellier et Nîmes devra se structurer sur une desserte en transport collectif (ferroviaire et routier) cohérente.

4 – Énergies : un gisement d'emplois.

En matière d'énergies renouvelables, la région bénéficie d'une matière première abondante: ensoleillement, vent...mais le développement des énergies renouvelables apparaît bien plus comme un gisement de nouveaux emplois que comme la façon de répondre aux besoins futurs: leur contribution restera limitée.

Dans l'hypothèse où, demain, la demande d'énergie dépasserait l'offre, ce sont les politiques d'économies de l'énergie qui seront les plus efficaces. L'application des nouvelles normes environnementales (par exemple, la mise aux normes des logements) est un gisement d'emplois (mise au point de nouveaux matériaux, mise en œuvre des nouvelles techniques...) à développer le plus tôt possible.

¹ La même question se pose à Port-la-Nouvelle.

² Question non abordée pendant le séminaire : quid de l'impact sur les infrastructures linéaires dans la région ?

³ Zones logistique où sont dégroupées ou regroupées les marchandises qui transitent par le port de Barcelone.

Une des « ruptures » possibles dans les tendances d'aujourd'hui pourrait être causée par un prix de l'énergie fortement augmenté sous l'effet de la rareté et des taxations environnementales. On peut s'interroger sur les conséquences d'une énergie plus rare et plus chère sur l'économie régionale, mais elles paraissent relativement marginales dans les coûts de production et de commercialisation des biens de consommation. Par contre, les effets sur l'économie des ménages les moins fortunés (transport, logement) ne sont pas à négliger : les populations installées loin des centres villes pour des raisons de coût foncier seront les plus sensibles.

DES RISQUES DE PRÉCARITÉ DIFFICILES À GÉRER S'ILS S'AMPLIFIENT.

5 - Chômage et précarité : nécessité d'une veille statistique.

Les données actuelles de suivi du chômage sont peu satisfaisantes : elles permettent mal de comprendre les évolutions. Une analyse croisée des indicateurs disponibles est nécessaire : par exemple, le taux d'activité, les passages entre la situation de chômeur et celle de RMiste, le nombre de travailleurs « pauvres », le nombre de bénéficiaires de la prime pour l'emploi, la valeur ajoutée par travailleur, les ressources humaines par secteur professionnel, la mesure de sortie du chômage vers un emploi durable (supérieur à 6 mois).

L'amélioration du marché du travail n'a eu qu'un effet stabilisateur sur le nombre de bénéficiaires du RMI, il faut se demander pourquoi. La récente stabilisation de l'emploi est liée à des secteurs industriels en croissance, mais laisse un surchômage persistant.

Par ailleurs, certains secteurs bien connus ont du mal à recruter : bâtiment-travaux publics, hôtellerie-restauration...malgré un taux de chômage important (image de marque? Système d'orientation? appareil de formation? politique salariale?...).

Les taux d'activité des femmes et des jeunes en particulier demeurent plus faibles en région comparés aux moyennes nationales.

6 - Les risques de la saisonnalité.

L'économie saisonnière (tourisme, agriculture) semble ici plus importante qu'ailleurs. Cette particularité reste problématique : est-ce un élément d'attractivité pour certaines personnes en situation vulnérable ? Y-a-t-il transformation d'emplois permanents en emplois saisonniers et, en conséquence, augmentation de la précarité sociale ? Inversement, la précarité est-elle réduite dans la mesure où les travaux saisonniers sont proposés à des chômeurs? N'y a-t-il pas concurrence avec les activités à productivité plus élevée ?

Globalement, on ne sait pas réellement qui occupe les emplois saisonniers? Des gens extérieurs à la région? Des Rmistes? Des étudiants? La moitié des saisonniers ont moins de 25 ans (jobs d'été?). Tout ce qu'on sait, concerne le seul secteur du tourisme : une personne sur quatre s'inscrit à l'ANPE après son travail en saison.

Dans 2 ans, le travail saisonnier ne sera plus indemnisé au bout de la 3^e saison. La DRTEFP élabore de s scénarios selon les conditions d'indemnisation, mais souligne le risque d'augmentation de la précarité lié à la suppression des allocations.

7 – Formation initiale : un déficit.

Alors que, dans les années 1975-1980, la région enregistrait de bons résultats aux examens, elle atteint depuis plus d'une dizaine d'années les taux les plus bas. Pourquoi? Un ensemble de facteurs explique probablement cette situation : une attitude peut-être « élitiste » d'un corps enseignant plus âgé⁴ qu'ailleurs, la tentation du travail saisonnier et des petits boulots sur les élèves en difficulté, le manque d'emploi (plus important qu'ailleurs) générateur de découragement, l'absence de crise industrielle - comme dans certaines autres régions – mobilisant les énergies et entraînant un impact positif sur les résultats scolaires.

La précarité sociale n'expliquerait pas ces résultats : lorsqu'on examine les résultats selon l'âge et les origines sociales, on trouve les mêmes résultats. Les régions du sud (Provence-Alpes-Côte d'Azur (sans l'académie de Nice) et Midi-Pyrénées) et la région Pays-de-Loire sont également en queue de peloton ce qui n'indique pas de particularité régionale. Les taux de sorties de l'enseignement ont tendance à augmenter, même si les taux de passage au niveau supérieur s'améliorent.

Augmenter le taux de diplômés reste un objectif, car on s'insère toujours mieux avec un diplôme. Le risque

⁴ - La prise de poste en région Languedoc-Roussillon est souvent l'aboutissement d'un parcours professionnel national.

est cependant d'augmenter le nombre déjà élevé de jeunes, sur-qualifiés par rapport aux postes proposés dans la région.

En effet, l'offre d'emplois très qualifiés n'existe pas suffisamment en Languedoc-Roussillon, et une proportion importante de jeunes veut rester dans la région.

L'objectif d'adapter davantage les enseignements aux besoins des entreprises⁵ demeure. Mais, d'une part, la demande des élèves (ou de leurs parents) ne se porte pas vers les secteurs où il y a de l'emploi, d'autre part, on manque de données prospectives pour développer l'apprentissage.

Plus globalement, on vit, semble-t-il, des changements de comportement vis-à-vis du travail. Alors que les générations précédentes ont été motivées par l'ascenseur social et ont accepté les sacrifices qui en sont le corollaire, la génération actuelle a une autre attitude. Est-ce le goût de l'effort, de l'appétit d'apprendre, est-ce la valeur accordée au travail dans un contexte d'absence d'ascenseur social qui sont en cause?

Il faut noter toutefois, que par le jeu des migrations, la proportion de diplômés du supérieur dans la population est supérieure de 1 point (à 20%) en Languedoc- Roussillon à celle observée en France de province.

8 - Logement et équipements : des manques importants.

Dans le contexte d'une demande de logements forte générée à la fois par la croissance démographique et par la nécessité de développer l'habitat social, en deçà des obligations légales en Languedoc- Roussillon, l'appareil productif régional a du mal à répondre à la demande : les coûts fonciers croissants pénalisent la construction des logements sociaux, la demande privée est considérée comme plus rémunératrice et moins contraignante.

La précarité s'y observe aussi. Le retard en logement social est important et la demande croît avec la population. Avec l'application du droit opposable au logement, on peut supposer que les hébergements d'urgence seront maintenus pour une part importante des populations qui les occupent aujourd'hui. Comment accueillir les nouvelles demandes ?

L'Etat et les collectivités locales auront à prendre en compte la grande diversité du marché du logement : loin d'être uniforme, il est constitué de marchés très segmentés, différenciés par la plus ou moins grande solvabilité des ménages, et par les niveaux de prix sur les marchés fonciers.

Même si la précarité est présente sur l'ensemble du territoire régional, en volume, elle est d'abord un phénomène urbain, les villes concentrant les populations aidées et les logements sociaux. Dans le rural isolé, apparaissent aussi des situations d'extrême vulnérabilité.

L'obligation de financer les équipements nécessaires au traitement des eaux usées et des déchets (mise aux normes) et à l'alimentation en eau potable des populations va générer une augmentation des taxes et des prix à la consommation : c'est sur les budgets des ménages en situation de précarité que ces augmentations auront le plus d'incidences.

Enfin, les prestations sociales (telles que le RMI) dépendent des capacités financières de l'Etat et des collectivités. A long terme, si ces capacités diminuent, le niveau de précarité en sera affecté.

9 – L'arrachage viticole.

Baisse de la consommation, concurrence internationale, demande de produits différents... le marché des vins standards est en crise. Celui des AOC et surtout celui des vins de pays régionaux – essentiellement des vins de cépage – résiste mieux. La politique d'arrachage décidée par l'Union Européenne pour éviter la surproduction a donc des effets forts et immédiats dans la région. Demain, la production devrait chuter et se recentrer sur les AOC et vins de pays. L'arrachage de la vigne est un enjeu important pour l'économie régionale. Certains territoires ruraux déjà fragiles (Piémont sec notamment) seront particulièrement affectés.

Le développement de caves particulières ne constitue pas une réponse à la crise : elles sont confrontées aux mêmes difficultés que la coopération. L'offre régionale est le fait d'opérateurs nombreux et dispersés en situation de concurrence face à un nombre restreint d'acheteurs. Des voies d'amélioration sont possibles. La restructuration des caves peut favoriser une baisse des coûts de production et une meilleure adaptation des

⁵ - DRTEFP et DRIRE ont lancé un travail pour identifier les qualifications dès la fermeture d'une usine. Le Conseil Régional et la DRTEFP conduisent une étude sur les effets de la croissance sur le marché du travail.

productions au marché. L'organisation des producteurs doit précéder toute démarche de communication à grande échelle qui constitue une opération de longue haleine.

Des reconversions agricoles sont-elles possibles ? Celles-ci seront partielles. En effet, une partie importante des terres libérées a des potentialités agronomiques limitées et ne bénéficie pas de l'irrigation. En outre, la taille du parcellaire viticole (0,5ha en moyenne) est peu adaptée à certaines reconversions, comme, par exemple, la production de céréales ou d'oléoprotéagineux pour lesquelles les débouchés commerciaux existent. Dans les zones irrigables des reconversions en fruits et légumes sont envisageables, mais, d'une part, il s'agit d'une activité très différente, d'autre part, le secteur connaît périodiquement des difficultés. La valorisation du raisin à finalité industrielle est déjà pratiquée, mais les jus de raisin, l'huile de pépins de raisin, les colorants alimentaires constituent des marchés limités et ne constituent pas en tant que tels un marché alternatif pour la production régionale de raisin.

L'arrachage aura donc des conséquences importantes sur l'économie régionale. La valeur de la production viticole représente 840 millions en 2005. En 2006 la moitié des producteurs n'ont pas dégagé de revenu de la vigne. Avec l'arrachage, les coopératives devront accélérer leur restructuration ; les distilleries seront également affectées. En amont de la filière, les équipementiers et les services (approvisionnement, conseils...) seront touchés ainsi que le secteur aval (négoce...).

Par ailleurs, les observations sur les années passées montrent qu'il n'y a pratiquement pas de recouvrement entre les terrains libérés par l'arrachage de la vigne et l'espace agricole consommé par l'extension urbaine. La transformation en friches est donc très probable.

Enfin, la disparition des paysages traditionnels et leur transformation en friches agricoles vont affecter l'attractivité régionale (perte de paysages « méditerranéens ») et augmenteront les risques naturels (feu) sur les territoires non gérés.

Le plan viticole régional a donc le triple objectif de soutenir la restructuration de l'outil industriel, d'accompagner socialement les producteurs en fin d'activité et d'agir sur les terres libérées par l'arrachage (restructuration foncière pour permettre de nouvelles mises en production, mesures agri-environnementales pour l'entretien des autres parcelles).

LA PRISE EN COMPTE NÉCESSAIRE DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE.

10 – Diminuer les émissions de Gaz à Effets de Serre et la consommation d'énergie fossile.

Le maintien du climat à son niveau actuel est hors de portée. Il ne semble pas qu'on puisse avoir d'autre objectif que celui de limiter la hausse des températures. Le défi du changement climatique doit être pris en compte à deux niveaux : pour limiter ses effets à moyen et long termes et pour prévoir les adaptations nécessaires.

Jusqu'à aujourd'hui, la consommation énergétique suivait la croissance du PIB. L'enjeu est maintenant de faire diminuer la consommation, soit, grâce à des produits à plus grande efficacité énergétique, soit, par l'augmentation de la fiscalité ou par un système incitatif de « quotas d'émission » étendus à tous.

11 - Diversifier la production d'énergie.

La région ne produit pas ce qu'elle consomme. Ainsi, on a décidé de redémarrer la centrale (fuel lourd) d'Aramon à l'hiver 2008. Un important projet, créateur de 2000 emplois environ (temps de la construction), à Beaucaire est porté par la société POEWO. Le fonctionnement de ces deux sites appelle des arbitrages, notamment entre le niveau souhaité de protection de l'atmosphère et l'intérêt économique que l'on perçoit à leur exploitation.

L'objectif européen d'une proportion de 21% d'Energies Renouvelables productrices d'électricité d'ici 2010 dans la consommation régionale ne sera pas atteint: Il suppose une croissance de 50% de la production. Aujourd'hui, la production d'énergie en région vient à 42% de la bio-masse, à 37% de l'hydraulique, à 13% du nucléaire, 0,2% du solaire et 5,7% de l'éolien.

Les énergies renouvelables recouvrent le bois-énergie, la méthanisation, le solaire thermique et photovoltaïque, l'éolien, la micro-hydraulique. En Languedoc-Roussillon, il s'agit essentiellement du solaire et du vent (et la bio masse dans une moindre proportion). Les bio-carburants en région ne peuvent répondre qu'à une partie marginale des besoins. Globalement, la bio-masse a un rendement très faible.

En 2003 avec 100 mégawatt, la filière éolienne régionale produisait 50% de la production nationale. En 2006, elle, ne représente plus que 15% avec 230 mégawatt de puissance installée. L'Espagne et l'Allemagne produisent beaucoup plus d'électricité par l'éolien. Le potentiel régional est de l'ordre de 1000 mégawatt. Les ZDE (Zones de développement de l'Eolien) qui permettent d'organiser les implantations d'éoliennes sur le territoire et de vendre l'énergie à tarif intéressant devraient « calmer le jeu » des oppositions à l'énergie éolienne qui ont pu se manifester.

Toutefois, il faut rappeler qu'une centrale thermique équivaut à 500 éoliennes et qu'une tranche de nucléaire vaut 1000 éoliennes.

12- Réduire la consommation énergétique.

L'efficacité énergétique peut être obtenue par la diversification des sources énergétiques plus propres et moins coûteuses. Mais, pour l'avenir, la question est celle des impacts sur l'économie et plus généralement sur les modes de vie, d'une raréfaction et d'un renchérissement concomitant des coûts de l'énergie.

En tous les cas, des changements de comportement doivent être recherchés et recommandés. En effet, toute production d'énergie, quelle que soit sa source, est elle-même consommatrice d'énergie et source de pollution et les évolutions démographiques et changements de modes de vie « énergivores » ne peuvent qu'accentuer les problèmes.

Pour autant, les acteurs n'ont pas pris toute la mesure de la réponse au défi de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la crise de l'énergie. Et le coût du carburant est encore trop faible pour infléchir les comportements individuels et collectifs.

On peut donc s'interroger sur le rôle que les pouvoirs publics doivent tenir pour favoriser les changements

de comportement.

Dans le **domaine industriel**, certains secteurs ont déjà trouvé des solutions pour réduire leurs dépenses énergétiques, par exemple le traitement des déchets dans le bâtiment et travaux publics.

Dans le domaine du **logement**, les actions de l'Etat en matière de logements vont concerner d'une part la construction neuve et le rattrapage de logements sociaux, d'autre part, la mise aux nouvelles normes environnementales des logements anciens. Conformément au droit européen la mise aux normes de protection thermique sera rétroactive et concernera donc principalement les logements anciens. Le marché potentiel est énorme, en raison des coûts élevés de la mise à niveau. Une action volontariste basée sur les incitations fiscales sera probablement insuffisante. Ce sont probablement, l'augmentation du prix de l'énergie et la mise en place de pénalités, de systèmes de « certificats » valorisant le fait de ne pas consommer de l'énergie, qui permettront une véritable amorce de la consommation d'énergie pour le chauffage et la climatisation. Mais les ménages les moins solvables seront vraisemblablement dans l'incapacité de faire face à ces exigences.

Dans le domaine des **transports**, la lutte contre le changement climatique et la hausse du prix de l'énergie conduisent à organiser un gros effort de report du mode routier vers les autres modes de transport et des transports individuels vers les transports collectifs.

Ce sont les déplacements urbains et péri-urbains qui représentent la plus grosse quantité de véhicules X kilomètres : c'est donc à l'échelle des bassins de vie que les transferts modaux sont les plus efficaces et les moins pénalisants en terme de mobilité. Pour les déplacements à longue distance, seuls les axes majeurs de voyageurs et de fret peuvent permettre un report modal efficace sans réduction drastique du niveau de service. Il faut noter que le développement des transports collectifs urbains et péri-urbains n'est pas sans conséquence sur les finances des collectivités locales car les transports publics sont, de façon générale, déficitaires. Leur développement nécessitera donc des ressources supplémentaires.

DES FINANCES PUBLIQUES MOINS DISPONIBLES MAIS PLUS SOLLICITÉES

Dette publique, règles communautaires, volonté de faire diminuer les « prélèvements », les finances publiques pourraient demain être moins disponibles qu'aujourd'hui. Or, les besoins augmentent avec la croissance démographique ⁶, la nécessité d'une remise à niveau des équipements, la demande de sécurité grandissante, la prise en compte de nouveaux services, etc.

14 - Prévenir les risques

On dénombre environ 580 000 personnes en zone inondable. Les impacts négatifs des inondations sur l'économie agricole sont également élevés. Même si le nombre de victimes physiques des inondations est relativement faible (une cinquantaine depuis 1999, ce qui est marginal au vu des autres types d'accidents), ce sont des événements à fortes répercussions psychologiques et économiques.

Or c'est à l'Etat que s'adressent les demandes de protection et de classement en catastrophe naturelle, c'est également vers lui que sont adressées les demandes d'indemnisation. Il s'agit donc d'un enjeu majeur pour l'Etat, et plus largement pour les collectivités.

Les risques grandissants de submersion marine posent la même question : qui doit financer les protections de biens en majorité privés? comment organiser le recul stratégique pour l'urbanisation existante dans les secteurs les plus menacés? En outre, l'importance des dépenses à envisager légitime de s'interroger sur la nature de ce qu'il faut protéger ou non.

Parmi les constructions ou installations exposées au risque d'inondation figurent d'une part des campings et d'autre part des « cabanes », deux formes d'occupation du sol qui posent par ailleurs d'autres problèmes.

Les campings, autorisés pour être ouverts l'été, hors période d'inondation, posent maintenant un problème nouveau du fait de leur transformation progressive en habitat permanent (15 à 20000 parcelles touchées), en lien avec le manque de logement et la précarité.

La cabanisation se développe par aménagement progressif sans autorisation, de constructions bricolées ne disposant souvent ni d'eau, ni d'électricité, ni d'assainissement. Le phénomène qui concerne pour l'essentiel les zones naturelles proches du rivage, porte atteinte à l'environnement et à l'image touristique du littoral, sans compter les problèmes sociaux d'occupation permanente par des personnes à très faible revenus.

La décentralisation ayant transféré la compétence des autorisations d'occupation du sol aux communes, la fonction de régulation doit être recomposée et pose le défi d'une action partenariale coordonnée entre de très nombreux acteurs.

15 – Préserver la biodiversité.

Même si elle est considérée de plus en plus comme un atout économique (notamment pour l'activité touristique, pour l'attractivité des territoires...), la bio-diversité est un patrimoine à préserver qui coûte cher : c'est une contrainte qui pèse lourdement sur l'élaboration des projets d'aménagement et d'équipements, elle demande une gestion qui est aujourd'hui insuffisamment prise en compte.

16 – Un important retard sanitaire à combler.

La prise en compte des effets sur la santé d'un environnement dégradé a fait l'objet, dans la région, du Plan Régional Santé Environnement. Lors de son élaboration, on a pu noter des retards pour répondre aux

⁶ - La question du financement des infrastructures de transport a été à peine efléurée lors du séminaire du 4 juillet. Elle est cependant particulièrement présente dans la région et pose la question des financements publics : lignes ferroviaires à grande vitesse, lignes de tramway sont des exemples particuliers de cette problématique.. Partenariat public-privé, concession sont des solutions financières nouvelles pour le secteur des transports. Elles pourraient se développer dans d'autres domaines.

normes sanitaires, environnementales et d'hygiène. Les mesures envisageables devront être prises en charge tant par les acteurs publics que privés.

Les retards concernent aussi des investissements importants dans le domaine de l'alimentation en eau potable, dans le traitement des eaux usées et pluviales, dans le traitement des déchets. La mise aux normes nationales ou européennes s'impose aux installations vétustes. Par ailleurs, la directive cadre sur l'eau qui fixe pour objectif l'atteinte du bon état écologique pour les masses d'eau d'ici 2015 va engendrer des coûts très importants.

En outre, la croissance démographique contraint les communes à des investissements de capacité. Enfin, pour les communes touristiques dont la population estivale atteint un niveau très supérieur à la population permanente, les investissements sont encore plus difficiles à supporter par les finances locales.

De nombreuses collectivités locales (de taille réduite) sont aujourd'hui en difficulté pour faire face à ces exigences.

17 – Une demande forte en matière de santé

D'une façon générale, les populations demandent une qualité de soins croissante. Parallèlement, le corps médical est en forte évolution. De moins en moins présent en milieu peu dense, il est en outre moins disponible aux demandes « exceptionnelles » qui autrefois étaient naturellement satisfaites (déplacements à domicile, appels de nuit...). Pour pallier les manques futurs prévisibles (notamment en zones rurales), les populations et les élus locaux se tournent vers les pouvoirs publics dont ils attendent les solutions.

Même si le Languedoc-Roussillon est plus privilégié que d'autres régions, compte-tenu d'une pyramide des âges favorisée par un solde migratoire très positif, le vieillissement de la population est une donnée incontournable. Segment particulier, celui des handicapés vieillissants pour lequel un déficit en lits (spécialisés) est prévisible.

Deux logiques contradictoires s'opposent : l'Etat prône le maintien à domicile (moins onéreux et qui correspond davantage aux souhaits des personnes) alors que les départements, devenus compétents par les lois de décentralisation, préfèrent, au nom de l'aménagement du territoire, construire des maisons de retraite.

DES TERRITOIRES INÉGAUX FACE AUX ÉVOLUTIONS EN COURS

18 - Le littoral.

C'est sur cette portion particulière du territoire régional que se concentre la majorité des enjeux.⁷

Sous la pression d'une démographie en forte croissance et d'une demande corrélative de logements, le « littoral » fonctionne comme un système complexe contraint par les risques naturels (inondations, érosion du trait de côte, risques de submersion marine) , comportant des espaces remarquables fragilisés par l'activité humaine (lagunes⁸, zones humides, dunes...), où les activités traditionnelles (tourisme, agriculture, pêche, aquaculture, commerce maritime) sont vulnérables ou en déclin.

En particulier, le tourisme dont la qualité de l'offre est de qualité inégale (hôtellerie de plein air, résidences secondaires, meublés locatifs...) est confronté, à la fois, à la concurrence des autres pays touristiques, à la nécessité d'améliorer les meublés locatifs construits il y a quarante ans et à la pression de la résidentialisation qui transforme une partie du parc locatif ou secondaire en résidences principales et les espaces touristiques en espace de loisir urbain.⁹

La gestion de l'espace est ici un enjeu particulier. Quatre préoccupations émergent :

- quel équilibre trouver entre résidentialisation et activités économiques sur le littoral ?
- comment reporter la pression urbaine du littoral vers les espaces rétro-littoraux ?
- quels moyens mettre en oeuvre pour améliorer la situation environnementale globale et gérer le recul stratégique face aux risques de submersion marine?
- quelle protection mettre en oeuvre contre des phénomènes (érosion, submersion,... non connus avec précision dans leur fréquence, force, calendrier, ...) qui seront exacerbés par le réchauffement climatique annoncé ?

19 - La plaine « urbaine ».

Irriguée par un système de transport encore performant même si des points durs apparaissent, les plaines littorales et audoises concentrent la presque totalité des systèmes urbains régionaux (10 communautés d'agglomération).

La croissance démographique conduit à une demande de logements particulièrement importante et à un étalement urbain dont les effets sont ambivalents. Fort consommateur d'espace agricole, l'étalement transforme les économies et les modes de vie.

Les stratégies patrimoniales individuelles accentuées par les difficultés de l'agriculture aboutissent à laisser des territoires importants en friche. Même si, subsistent, ici ou là, des activités industrielles, les revenus proviennent en très grande majorité de l'économie de service. C'est dans la plaine que sont créés les emplois qui dynamisent l'économie régionale.

Parallèlement, de fortes contraintes pèsent sur l'environnement et sur les systèmes de transport. La précarité se concentre dans les villes-centre ou s'installe progressivement, en contribuant à l'étalement urbain, dans la lointaine périphérie des villes là où les coûts fonciers sont encore accessibles aux ménages les moins solvables.

⁷ La notion de territoire littoral n'est pas précisée. En première approche, le littoral englobe ici la bande côtière large d'une quinzaine de kilomètres que la loi SRU indique comme élément à prendre en compte pour l'élaboration des SCOT.

⁸ La qualité de l'eau des lagunes dépend du traitement des eaux usées en amont des bassins versants. Elle conditionne l'aquaculture et, plus largement, le tourisme.

⁹ La pression humaine sur les espaces dunaires et sur les plages s'étend ainsi sur l'ensemble de l'année.

Le risque inondation¹⁰ est particulièrement présent et ses impacts sur l'économie peuvent être très importants. Il est une contrainte incontournable dans l'aménagement des territoires.

A l'est de la région, autour de Montpellier et Nîmes, de Sète à Alès, un « grand territoire » en voie de métropolisation émerge. La question de sa gouvernance est posée, celle de son organisation semble reposer en priorité sur un système de transport « interurbain » qui s'appuiera sur les équipements autoroutiers, routiers et ferroviaires, d'une part, sur des offres de transport collectif adaptées, d'autre part. L'Etat peut jouer un rôle de coordination des autorités organisatrices de transport présentes sur le territoire. Des systèmes urbains comparables même s'ils sont moins vastes et moins complexes s'organisent autour de Carcassonne et Castelnaudary, autour de Perpignan, autour de Béziers et Narbonne.

Sur la plaine, les enjeux les plus importants sont les suivants :

- freiner la « consommation » urbaine d'espace et organiser cette consommation de manière à préserver les sols présentant les meilleures potentialités agronomiques ;
- améliorer la gestion et la prise en compte des risques en favorisant notamment une « culture du risque » dans les populations concernées pour en diminuer les impacts humains ;
- soutenir l'économie productive dans les bassins traditionnels et aider à l'émergence des activités « nouvelles » liées aux NTIC, à la recherche, aux industries de service...
- organiser les territoires en améliorant les systèmes de transport
- organiser la gestion des déchets issus des activités humaines
- favoriser la mise en place des services nécessaires aux populations, notamment, dans une perspective de précarisation croissante de certains quartiers ou de certains territoires périphériques

20 - Les territoires ruraux

Situés dans les espaces de la plaine non encore touchés par l'influence directe des agglomérations, dans les piémonts ou dans les zones de montagne, les territoires ruraux sont concernés par un quadruple questionnement :

- Dans ces zones peu denses, parfois difficiles d'accès, la disposition des services de qualité constitue un enjeu essentiel pour les populations et l'activité économique ;
- Hors de la zone côtière, l'activité agricole régionale est orientée vers des spéculations d'avenir, caractérisées par des tensions au niveau européen ou mondial (céréales, produits laitiers, viande). Ces territoires sont porteurs d'une agriculture performante et nécessitent donc de disposer des infrastructures adaptées ;
- Dans cette démarche d'accompagnement et de renouvellement, les pouvoirs publics doivent trouver l'équilibre entre soutien aux activités dynamiques (au nom du développement) et soutien aux territoires (au nom de l'aménagement) ;
- Isolés, ces territoires ont peu de moyens. Il est d'autant plus nécessaire pour eux d'utiliser au maximum les possibilités administratives de gestion en commun (intercommunalité en particulier), en développant le cas échéant des partenariats avec les grandes agglomérations. L'approche par bassins versants présente de ce point de vue, un bon exemple des relations solidaires amont/aval.

¹⁰ Le réchauffement climatique pourrait contribuer à augmenter la fréquence et l'impact des inondations.

ANNEXES

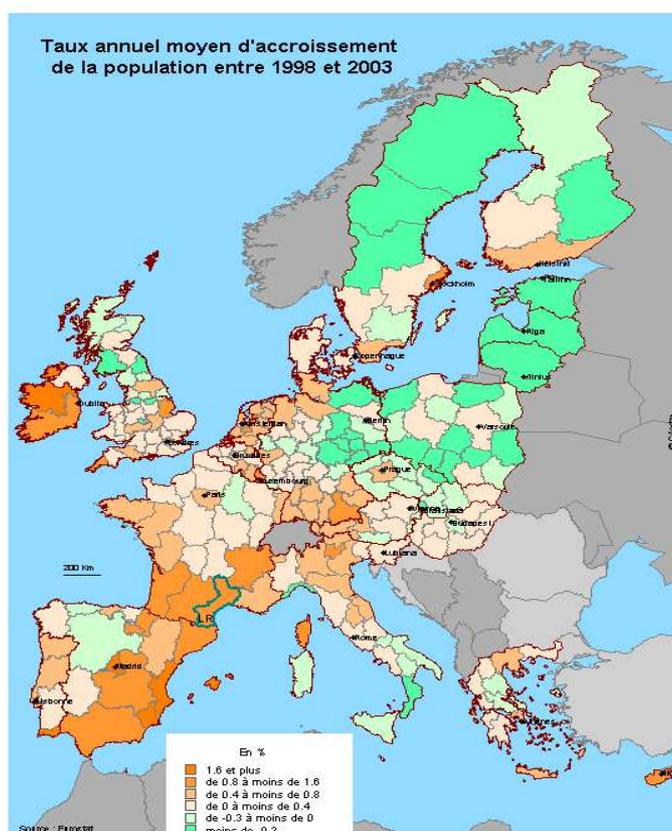
Fiche I-1	- Démographie et migrations résidentielles	DR-INSEE
Fiche I-2	- Produit intérieur brut régional	DR-INSEE
Fiche I-3	- Le système productif régional	DR-INSEE
Fiche I-4	- Emploi et population active	DR-INSEE
Fiche II-1	- Chômage : évolution et disparités	DRTEFP
Fiche II-2	- Vieillesse et emploi	DRTEFP
Fiche II-3	- Saisonnalité de l'emploi et précarité	DRTEFP
Fiche III-1	- La prise en charge des personnes âgées	DRASS
Fiche III-2	- Démographie médicale et accès aux soins	DRASS
Fiche III-3	- Précarité sociale	DRASS
Fiche IV	- Niveau de formation et qualification des jeunes	Rectorat
Fiche V	- L'arrachage viticole	DRAF
Fiche VI	- L'énergie, production, infrastructures de transport	DRIRE
Fiche VII-1	- L'habitat	DRE
Fiche VII-2	- Les grandes infrastructures de transport	DRE
Fiche VII-3	- Le littoral	DRE
Fiche VIII-1	- La biodiversité	DIREN
Fiche VIII-2	- Les risques naturels	DIREN
Fiche VIII-3	- La gestion de l'eau	DIREN

DEMOGRAPHIE ET MIGRATIONS RESIDENTIELLES

La croissance démographique, liée à l'attractivité du territoire, pourrait connaître des limites

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

DONNEES STATISTIQUES.



	Rang du Languedoc-Roussillon		valeur de l'indicateur		
	En France	En Europe*	Languedoc-Roussillon	France	Europe* des 25
Population 2006 (millier d'habitants)	8	57	2 520,00	63 392,10	458 010,70
Densité de population 2003 (habitant/km ²)	11	177	89,2	109,3	114,7
Taux d'accroissement annuel moyen de la population entre 1999 et 2006	1	13	1,4	0,7	0,3
Taux d'accroissement dû au solde migratoire apparent en 2006	1	12	1,2	0,4	0,2

*Pour L'Europe dernières données : année 2003

Source : EUROSTAT

COMMENTAIRES.

Au 1^{er} janvier 2006, le Languedoc-Roussillon compte 2 520 000 habitants.

Une croissance démographique accélérée à la fin des années 90

Depuis le début des années 1970, le Languedoc-Roussillon bénéficie d'une vive croissance démographique. Celle-ci s'est encore accélérée à la fin des années 90, pour atteindre aujourd'hui un taux d'accroissement annuel moyen de 1,4 % : la plus forte des régions métropolitaines, la 13^{ème} d'Europe. Ainsi, la région

accueil, en moyenne chaque année, 23 000 habitants supplémentaires.

Une croissance liée à l'attractivité du territoire

La forte croissance démographique de la région est liée, pour l'essentiel, à son attractivité.

Ces dernières années, le solde migratoire atteint + 1,24 % par an et classe la région au 1^{er} rang des régions françaises et au 12^{ème} rang européen pour cet indicateur.

En France, c'est la seule région à bénéficier d'un solde migratoire positif avec toutes les autres régions françaises et ce pour toutes les tranches d'âges.

Les arrivants en Languedoc-Roussillon, moins âgés que les résidents, contribuent à ralentir le vieillissement de la population

LES QUESTIONS POSEES PAR L'AVENIR

Le développement de la région est lié à son attractivité, celle-ci comporte des limites.

Explosion du coût du foncier

En particulier, après l'explosion du coût du foncier au cours des cinq dernières années, les prix atteints pourraient entraîner, comme c'est déjà le cas en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, une moindre progression démographique par rapport aux décennies précédentes, moindre progression liée aux difficultés de se loger et d'accéder à la propriété.

Pression démographique sur le littoral

L'accroissement de population est réparti de manière très inégale sur le territoire régional. La pression démographique est très forte sur le littoral et dans les zones urbaines.

Niveau de richesse bas et ressources contraintes

Beaucoup plus qu'en PACA ou en Midi-Pyrénées, autres régions en croissance démographique, les retards accumulés durant plusieurs décennies en termes de développement économique pèsent encore sur la richesse régionale. En témoigne la position du Languedoc-Roussillon, sur le critère du Produit Intérieur Brut par habitant : en avant dernière position parmi les régions de France métropolitaine et dans le dernier quart des régions qui composent l'Union européenne.

Cette moindre richesse limite les bases imposables et donc, in fine, les ressources des collectivités en charge des diverses fonctions de régulation de la vie sociale.

Des charges d'investissement supplémentaires induites par la croissance démographique

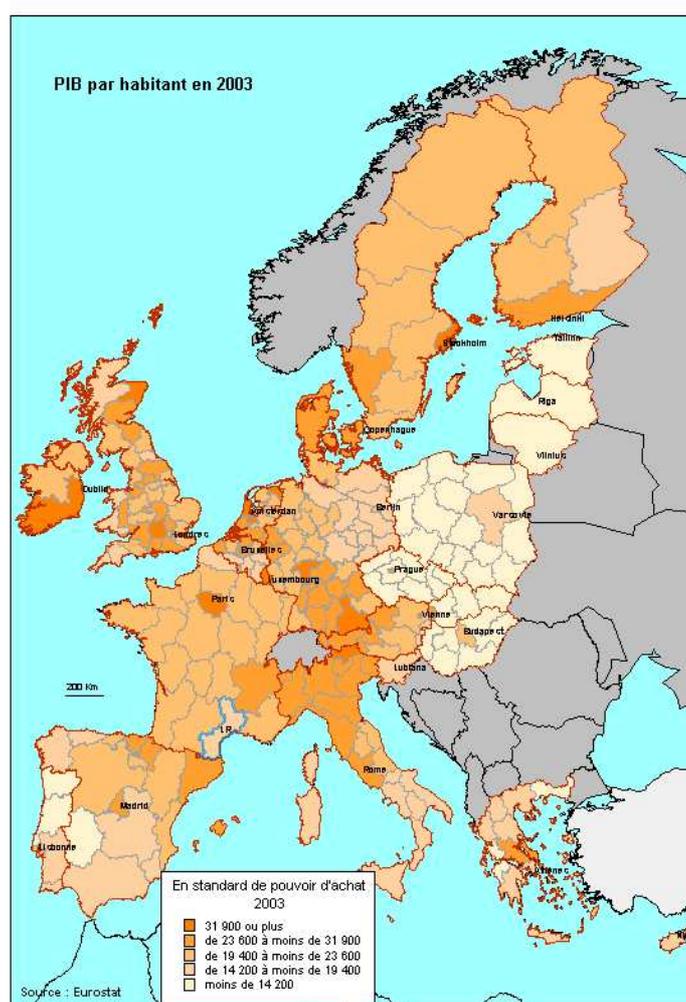
Au regard de ces ressources contraintes, les nouveaux besoins induits par la croissance démographique ont comme effet immédiat des charges de fonctionnement et surtout d'investissement supplémentaires. C'est notamment le cas pour les équipements urbains de transport, les équipements d'accueil scolaire, le logement social, les infrastructures de traitement des eaux usées et des déchets.

LE PRODUIT INTERIEUR BRUT REGIONAL

Un niveau de richesse bas, mais un certain rattrapage économique

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

DONNEES STATISTIQUES.



Indicateur	Rang du Languedoc-Roussillon		valeur de l'indicateur		
	En France	En Europe	Languedoc-Roussillon	France	Europe des 25
PIB par habitant 2003 (en SPA)	21	154	19 100	24 200	21 741
Taux d'accroissement annuel moyen du PIB entre 1997 et 2002	2	130	5,1	4,2	4,9
PIB par emploi 2002 (en SPA)	14	73	53000	60200	50100
Ecart de PIB par rapport à la moyenne UE15 (%)	20	154	87,8	113	n.d.
Revenu disponible en euro par habitant en 2001	20	137	13400	14800	n.d.

Source : EUROSTAT

L'unité Standard de Pouvoir d'Achat (SPA) permet la comparaison des régions au sein de l'UE.

COMMENTAIRES.

En 2003, le produit intérieur brut régional (PIB) est estimé à 49,5 milliards d'euros, soit 3,2% du PIB métropolitain.

Un niveau de richesse relativement bas

Avec un PIB annuel de 19 000 euros SPA par habitant, le Languedoc-Roussillon fait partie des des régions françaises les moins créatrices de richesse avec la Corse et le Nord-Pas-de-Calais.

La région arrive en 154^{ème} position des régions européennes et se situe au niveau de Madère au Portugal ou de La Castille et Léon en Espagne.

En terme de richesse créée par emploi la situation est moins sombre. En 2003, Le PIB par emploi est de 53000 euros ce qui classe le Languedoc-Roussillon au 14^{ème} rang des régions françaises, et au 73^{ème} rang des régions européennes.

Un certain rattrapage économique

S'agissant de la croissance de son PIB, la région est mieux placée. L'évolution annuelle moyenne du PIB entre 1997 et 2002 est supérieure à celle enregistrée en moyenne en France et dans le reste de l'Union Européenne. Elle s'élève à 5 % par an, ce qui classe la région pour ce critère au 130^{ème} rang, devant la Macédoine occidentale en Grèce, et devant toutes les autres régions françaises (à l'exception de la Corse).

Comme d'autres régions du Sud de L'Europe, à niveau de richesse inférieur à la moyenne de l'Union Européenne, elle bénéficie de fait d'un lent rattrapage économique.

LES QUESTIONS POSEES PAR L'AVENIR

Le développement économique de la région repose avant tout sur les activités liées à la population qui ne sont pas les plus créateurs de valeur ajoutée.

(Voir fiche système productif régional)

Le retard économique reste important. Le rattrapage enregistré au début des années 2000 est lent. Permettra-t-il à la région de financer les investissements liés à sa croissance démographique ?

LE SYSTEME PRODUCTIF REGIONAL

Lié à la croissance démographique, un développement des services et de la construction

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

DONNEES STATISTIQUES.

La répartition de la valeur ajoutée brute régionale en 2003
44,5 milliards d'euros

	Part de la branche (%)	Poids de la région dans la branche nationale (%)
Agriculture	4,3	5,2
Industrie	10,1	2
Construction	6,5	3,6
Services principalement marchands	53,2	3,1
Services administrés	25,8	3,7
Ensemble	100	3,1

Source : Insee(comptes régionaux base 2000)

La répartition de l'emploi régional au 1/01/2006				Part de l'emploi total (%)
	Salariés	Non salariés	Ensemble	
Ensemble secteurs	764 181	108 203	872 384	100,0
Agriculture	20 114	23 556	43 670	5,0
Industrie	73 265	7 862	81 127	9,3
Construction	53 262	14 298	67 560	7,7
Commerce	121 649	18 876	140 525	16,1
Services	495 891	43 611	539 502	61,8

Source : Insee(estimations d'emploi, données provisoires)

COMMENTAIRES.

Liés en grande partie au dynamisme démographique, quatre secteurs restent les moteurs de l'emploi régional : le commerce, les services aux entreprises et aux particuliers (dont les hôtels-café-restaurants) et la construction. Leurs effectifs salariés ont considérablement et régulièrement augmenté depuis 1995. Leur part dans l'emploi salarié est de plus en plus importante

Dans les deux autres grands secteurs d'activité regroupant le plus d'emplois, l'éducation-santé-action sociale et l'administration, les effectifs ont certes continué à croître, mais leur part dans l'ensemble de l'emploi salarié a légèrement décru (21,0 et 15,9% au 1er janvier 2006).

Malgré une évolution assez favorable dans l'agroalimentaire, la pharmacie-parfumerie et l'industrie des équipements mécaniques, l'industrie (hors énergie) reste moins présente que dans d'autres régions. En 2006, elle ne représente plus que 8,4% de l'emploi salarié régional (9,7% en 2000, 10,4% en 1995).

L'emploi agricole diminue, mais en comptant les non salariés, nombreux dans cette activité, il représente encore 5,0% du total, contre 3,4% au niveau national. Le Languedoc-Roussillon reste en superficie le premier vignoble français.

La région se distingue également par sa forte fréquentation touristique : c'est la deuxième région pour son parc de résidences secondaires et la première pour le nombre d'emplacements de camping.

Au niveau européen

Le Languedoc-Roussillon arrive ainsi en 35ème position sur 254 pour la part de l'emploi dans le secteur des services.

La région est également relativement bien placée pour la part de l'emploi dans la construction (86ème rang avec plus de 8 %), juste derrière le Pays Basque espagnol. Ce secteur continue à se développer et la région se place en 96ème position des régions européennes où l'emploi dans la construction augmente le plus.

Le Languedoc-Roussillon se classe au 72ème rang pour l'importance de l'agriculture dans l'emploi total, comme la Bourgogne, la Bretagne et la Sardaigne.

L'activité touristique y est très développée : la région arrive au 5ème rang pour la capacité d'accueil dans les campings derrière le Val d'Aoste en Italie du Nord. Elle se situe au 19ème rang des régions européennes assurant le plus grand nombre de nuitées, derrière la région de Zélande en Hollande.

Enfin, le Languedoc-Roussillon arrive à la 34ème position des régions européennes (7ème rang français) pour les dépenses de recherche et développement. Cette place serait encore améliorée si l'on ne considérait que la recherche publique, majoritaire dans la région. Par contre, concernant le nombre de brevets déposés, la région ne pointe qu'au 132ème rang.

LES QUESTIONS POSEES PAR L'AVENIR

Le devenir de la viticulture régionale dans un contexte de baisse de consommation en Europe et d'internationalisation du marché.

La reconversion des bassins d'emplois industriels dans le Gard et l'Aude.

Les possibilités de diversification pour l'industrie régionale.

La formation, le recrutement et la politique salariale dans les secteurs comme la construction, les services à la personne.

L'avenir du tourisme de masse dans la région avec le vieillissement du parc et la concurrence d'autres régions européennes comme la Croatie par exemple.

EMPLOI ET POPULATION ACTIVE

Un rythme de création d'emploi soutenu et un surchômage persistant

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

DONNEES STATISTIQUES.

La répartition de l'emploi régional au 1/01/2006			
	Salariés	Non salariés	Ensemble
Ensemble secteurs	764 181	108 203	872 384

Source : Insee (estimations d'emploi, données provisoires)

Tableau 1. Projection de population active : scénario tendanciel					
	2005	2010	2015	2030	2050
Champ : France métropolitaine, 15 ans et plus.					
Sources : Insee, Enquêtes Emploi, Projections de population active 2006-2050.					
	Observé	Projeté			
Nombre d'actifs (en milliers)	27 639	28 170	28 319	28 197	28 537
Part de femmes (%)	46,4	46,7	46,7	46,2	45,9
Part des 15-24 ans (%)	9,5	9,4	9	9,5	9,3
Part des 25-49 ans (%)	66,5	65	64	63,4	63,4
Part des 50 ans ou plus (%)	24	25,6	27	27,1	27,3
Taux d'activité des 15-64 ans (%)	69,1	68,9	69,6	69,6	70,5
Rapport actifs/inactifs de 60 ans ou plus	2,23	2,07	1,89	1,51	1,36
Rapport actifs/inactifs de 15 ans ou plus	1,23	1,21	1,16	1	0,94

EMPLOI

Fin 2005, près de 872 400 personnes occupent un emploi en Languedoc-Roussillon. Parmi elles, 764 000, soit 87,6 %, exercent une activité salariée et 108 000 une activité non salariée.

Avec 3,5 % de l'emploi métropolitain, la région se situe au 10ème rang des régions françaises. L'emploi non salarié reste toujours plus développé : 12,4 % en Languedoc-Roussillon contre un peu moins de 9 % pour la métropole.

Le rythme de création d'emploi est très soutenu en Languedoc-Roussillon. Avec +1,5% par an en moyenne depuis 2002, Il est deux fois plus élevé qu'au niveau national.

CHOMAGE - TAUX D'ACTIVITE

Fin 2006, le taux de chômage au sens du BIT reste élevé (Environ 12 % contre moins de 9% France entière). Il est en baisse continue dans la région depuis 2000.

Le Languedoc-Roussillon fait partie des régions métropolitaines où le taux d'activité est le plus bas (21^{ème} rang). Cette tendance se vérifie pour les femmes et les jeunes. Selon les premières estimations issues des enquêtes annuelles de recensement au 1^{er} juillet 2004, le taux d'activité serait en moyenne de 67,4%. Il reste plus bas pour les femmes (62,1%) que pour les hommes (73%).

POPULATION ACTIVE : Évolution tendancielle* 2006-2050

D'après les dernières projections nationales de population active, au-delà de 2015, le nombre d'actifs se stabilise alors que la population âgée continue d'augmenter. **Les comportements d'activité devraient être assez stables, sauf chez les seniors.**

L'activité des 60-64 ans qui diminuait depuis plus de trente ans devrait remonter sous l'effet combiné des réformes des retraites et de l'allongement de la durée des études. Le taux d'activité des plus de 60 ans retrouverait progressivement son niveau du début des années 1980 pour les hommes et du début des années 1970 pour les femmes.

Chez les 55-59 ans, le dispositif de retraites anticipées mis en place en 2004 provoquerait dans un premier temps une baisse de leur activité (entre 2006 et 2010). Mais des études plus longues et une entrée plus tardive dans la vie active rendraient de plus en plus rare le recours à ce dispositif. En 2050, les taux d'activité des hommes seraient légèrement plus forts qu'en 2005.

Chez les 25-54 ans, l'activité des femmes a continué à se développer au fil des générations mais ce mouvement s'est ralenti au cours de la dernière décennie chez les plus jeunes d'entre elles (25-39 ans). Il ne se poursuivrait que chez les 40-54 ans. Chez les hommes, les taux d'activité sont toujours en très légère baisse. En projection, ils se stabiliseraient rapidement.

Enfin, la baisse des taux d'activité **des 15-24 ans** s'est interrompue depuis le milieu des années 1990 en lien avec l'arrêt du mouvement d'allongement des études. Parallèlement, les places en apprentissage ainsi que le cumul entre emploi et formation initiale se sont développés. L'activité des jeunes resterait, elle aussi, stable en projection.

**Les comportements d'activité sont aussi soumis à des fluctuations conjoncturelles (l'activité observée à court terme pouvant osciller autour de sa tendance de long terme), du contexte socio-économique actuel et de l'environnement institutionnel.*

LES QUESTIONS POSEES PAR L'AVENIR

- Le sur-chômage régional par rapport à la France persiste, alors que certains secteurs ont du mal à recruter. Quel est le sur-chômage induit par les emplois de type « saisonniers » ?
- Le financement des systèmes sociaux avec la baisse tendancielle du rapport actifs/inactifs : vu les spécificités du marché du travail régional, quel impact en L-R, quelle régulation par l'État ?

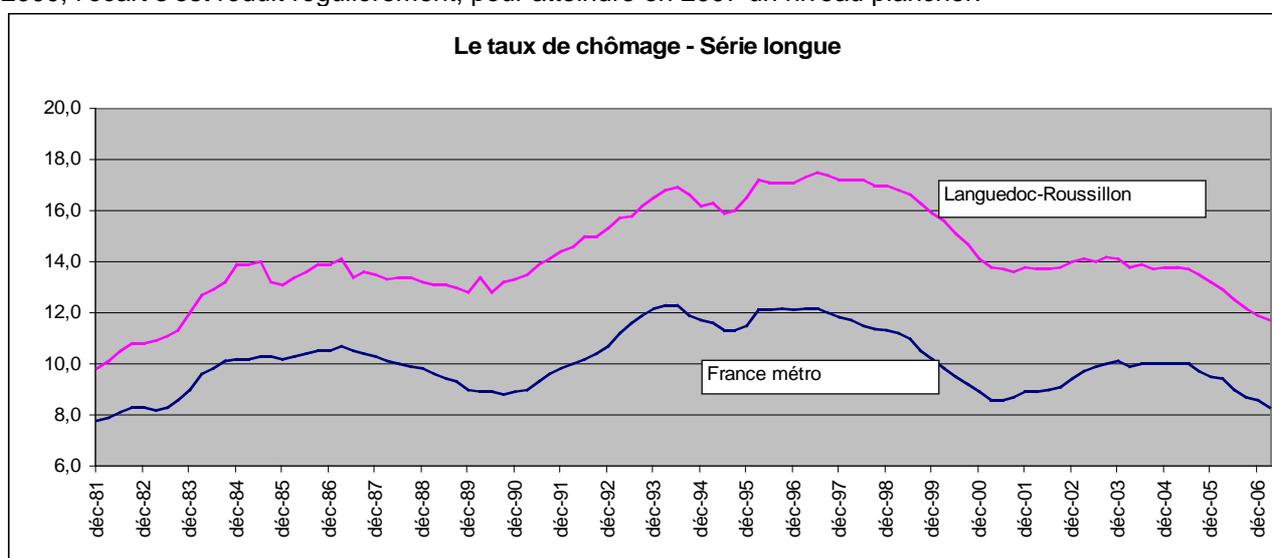
CHÔMAGE, EVOLUTIONS ET DISPARITES

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

DONNEES STATISTIQUES.

Données structurelles : Poids de la demande d'emploi en région

Le taux de chômage en Languedoc-Roussillon est structurellement et depuis longtemps plus fort que dans d'autres régions. C'est d'ailleurs dans les périodes de chômage fort que l'écart par rapport à la moyenne métropolitaine a augmenté, oscillant entre 5 et 6 points en 1997, 1998 et 1999. Depuis le début de l'année 2000, l'écart s'est réduit régulièrement, pour atteindre en 2007 un niveau plancher.



Analyse des flux et stocks de demandeurs d'emploi : dénombrement des demandeurs d'emploi par catégories et typologie

L'analyse des stocks permet d'identifier les demandeurs d'emploi et leur ancienneté au chômage. Le classement en différentes catégories, et l'évolution de la demande d'emploi en fin de mois entre ces catégories, en fonction de l'ancienneté donnent une représentation du marché du travail régional.

A fin décembre 2006 :

Au niveau régional comme au niveau national, la catégorie 1 (demandeur d'emploi, disponible immédiatement à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps complet) représente 62% du nombre total de demandeurs d'emploi.

Pour l'année 2006, la baisse du nombre de demandeurs d'emploi a été de 10,1% (9,9% au niveau national). Toutes les catégories sont en baisse mais celle-ci est moins forte qu'au niveau national pour la catégorie 1 (8% au lieu de 10%).

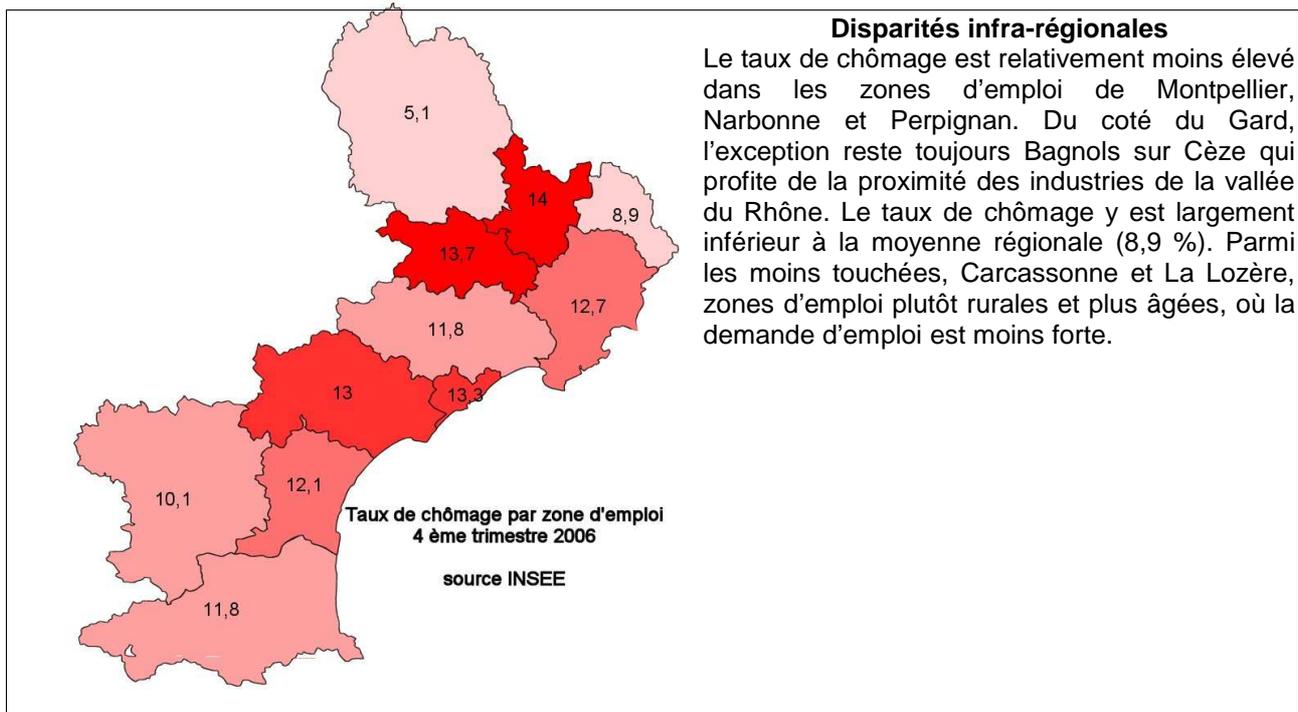
La part du chômage de longue durée (plus d'un an) dans la catégorie 1 est de 28% en Languedoc-Roussillon (contre 29,5 au niveau national)

La baisse du chômage de longue durée de cette catégorie est de 12% (-12,9% au niveau national)

Sur 2005-2006, l'analyse en termes de flux montre que la demande d'emploi enregistrée connaît des variations plus fortes en région qu'au niveau nation

Les sorties durables du marché du travail : prise en compte du suivi de cohortes

En 2006, le Service Public de l'Emploi s'est fixé comme objectif d'augmenter le nombre de sorties durables de certaines catégories de publics. La mesure brute des stocks et des flux ne suffisant plus pour traduire la diversité de la demande d'emploi.



Chômage et RMI

L'amélioration du marché de l'emploi n'a eu qu'un effet stabilisateur sur le nombre d'allocataires du RMI (81 000 à la fin 2006). A noter que seuls 24 300 de ces allocataires sont inscrits à l'ANPE soit un allocataire du RMI sur quatre.

Or les RMistes sont bien les principaux bénéficiaires des contrats aidés, particulièrement du Contrat d'avenir.

Ainsi parmi les 4476 entrées initiales en Contrat d'avenir en 2006, 4053 étaient allocataires du RMI, dont 2023 étaient inscrits à l'ANPE.

A comparer avec la baisse du nombre de chômeurs RMistes (-3086 entre fin 2005 et 2006).

LES QUESTIONS POSEES PAR L'AVENIR

L'évolution de la demande d'emploi en fin de mois, orientée durablement à la baisse ne doit pas faire perdre de vue:

- l'écart structurellement fort entre le taux de chômage régional et le taux régional
- la recherche de l'augmentation du nombre de sorties durables sur le marché du travail
- la situation particulière des RMistes que l'on doit inciter à s'inscrire comme demandeur d'emploi pour pouvoir leur apporter un accompagnement et une sortie vers l'emploi
- les disparités infrarégionales et les fragilités accentuées récemment de certaines zones

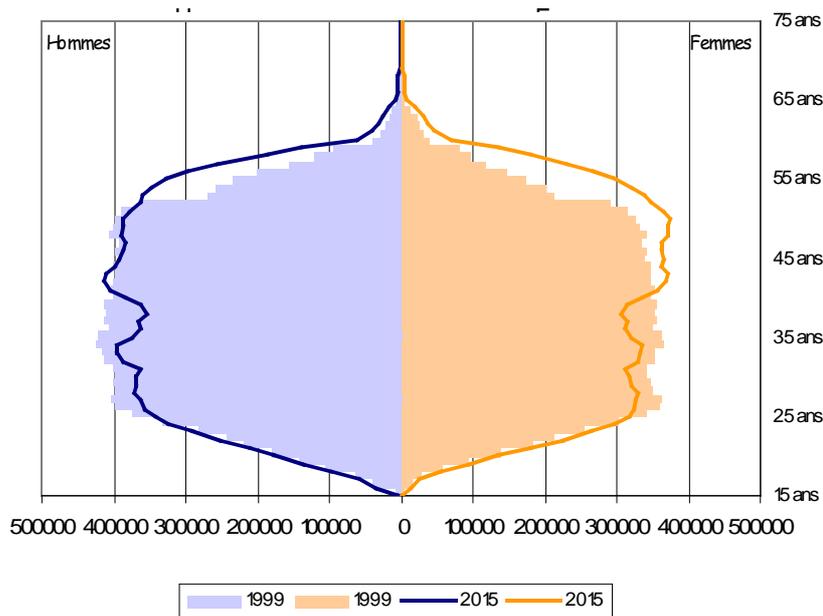
VIELLISSEMENT ET EMPLOI

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

DONNEES STATISTIQUES.

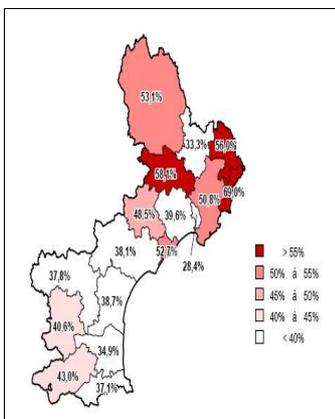
1. Pyramide des âges de la population active en 1999 et 2015

Source INSEE – OMPHALE – recensements



2. Part des recrutements jugés difficiles

source enquête BMO 2007 - ASSEDIC



Part des plus de 50 ans dans la population par région et par grandes catégories sociales

	Ensemble	Agriculteurs, chefs d'entreprises	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Ouvriers et employés
LR	22,6	33,4	32,3	21,9	18,2
France métro	21,5	36,1	28,1	20,3	17,6

Source : Recensement de population au lieu de travail, 1999, exploitation complémentaire, INSEE ; Traitement : DARES.

COMMENTAIRES.

Au niveau macro économique, l'appareil productif régional sera confronté au départ des actifs issus du

baby-boom. Les retraits d'activité seront néanmoins affectés par les comportements induits par le contexte institutionnel. Ainsi l'augmentation de la durée de cotisation pour bénéficier d'une pension de retraite à taux plein, l'introduction de la surcote peuvent modifier les taux d'activité des plus de 55 ans.

Les volumes d'emplois à pourvoir ne peuvent être déduits mécaniquement à partir d'une projection de la situation actuelle (en réalité ce sont les recensements de 1990 et 1999 qui sont utilisés dans le modèle OMPHALE). D'autres facteurs et notamment l'introduction d'une nouvelle organisation dans l'entreprise, l'externalisation de certaines fonctions peuvent, à l'occasion de départs en retraite importants entraîner des suppressions de postes.

Si la région conserve son caractère attractif, elle sera moins sensible globalement que les autres au vieillissement. Si les tendances observées sont maintenues, le potentiel de main d'œuvre va continuer à s'accroître en région en raison du jeu des arrivées nettes de populations de tous âges en provenance d'autres régions et de l'étranger.

Cette situation régionale plutôt favorable masque une diversité territoriale et sectorielle parfois plus complexe.

La structure des pyramides des âges par famille d'activité professionnelle (voir repère synthèse N°2 janvier 2004) montre que certains secteurs d'activité particulièrement représentés dans la région vont connaître des évolutions liés tant au retrait d'activité des salariés qu'à l'augmentation des emplois en réponse à la demande de services générées par le dynamisme géographique.

C'est le cas des agents d'entretien, des ouvriers qualifiés du gros et second œuvre, des assistants maternels et travailleurs familiaux et des professions paramédicales, des représentants et commerciaux.

A cette dimension sectorielle, se rajoute une clé de lecture géographique. Le fonctionnement des marchés locaux de l'emploi ne permet pas toujours de pourvoir localement des emplois laissés vacants par des départs en retraite. A côté de la bande littorale, l'attractivité des territoires ruraux est plus limitée. L'enquête BMO de l'ASSEDIC traduit déjà ces disparités infra régionales au regard des pénuries de main d'œuvre.

En conclusion, les analyses doivent prendre en compte :

- le taux de remplacement des partants,
- les conjonctures régionales de l'emploi,
- l'attractivité propre à chaque territoire

LES QUESTIONS POSEES PAR L'AVENIR

La question des niveaux d'analyse. Les phénomènes relatifs au vieillissement sont multiformes. Ils n'offrent pas les mêmes traits, les mêmes caractéristiques, les mêmes opportunités ou les mêmes degrés d'urgence quelle que soit l'échelle à laquelle ils sont observés, que cette échelle soit de nature géographique (national, régional, local) ou économique (secteur, branche, groupe, réseau, entreprise, établissement). L'image du « choc démographique » est dès lors trompeuse : elle sous-entend une synchronie et une uniformité en matière de vieillissement qu'une observation, même sommaire, dément catégoriquement. Chaque niveau d'analyse exige donc des observations et des pratiques spécifiques. La GPEC par exemple, pour intéressante qu'elle soit, ne saurait se décliner de façon mécanique et indifférenciée d'un niveau à l'autre, pas plus qu'elle ne devrait postuler un quelconque déterminisme en matière de vieillissement.

L'impact des départs à la retraite sur l'insertion des jeunes débutants, puis sur leur début de carrière. Ces départs massifs ne vont-ils pas provoquer un « appel d'air » qui renforcera l'attractivité du LR pour des actifs qualifiés et expérimentés, sans améliorer significativement la position de nombreux chômeurs « autochtones » (notamment les jeunes en difficulté) dans la file d'attente, et sans dégripper l'ascenseur social pour les actifs occupés de la région ? Dans quelle mesure le marché régional du travail alimentera-t-il les recrutements induits par les départs à la retraite ? Quel rôle joueront les marchés internes du travail (par exemple dans le secteur bancaire), marchés a priori a-territoriaux ? Comment connaître et éventuellement infléchir les arbitrages des employeurs entre expérience et formation initiale ?

Le problème de la transmission d'entreprise. De nombreux salariés de petites entreprises perdent déjà leur emploi par suite de la fermeture de leur entreprise. D'après l'Insee, au niveau national, un salarié sur quatre d'une entreprise de moins de 20 salariés concerné par la mobilité entre 1985 et 1999 a été contraint de bouger par suite de la disparition de son entreprise. Qu'en sera-t-il en LR avec le départ à la retraite de

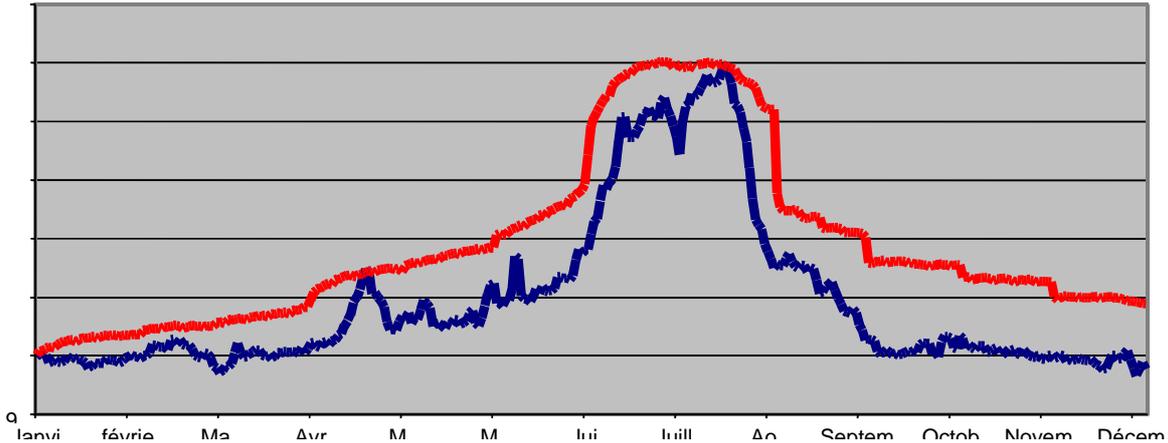
nombreux dirigeants ne parvenant pas à transmettre leur entreprise ? Et dans le cas des transmissions « réussies », quelles seront les conséquences sur les pratiques d'emploi et de formation du changement de dirigeant (les nouveaux venus ayant plus souvent un profil de manager) ? La formalisation et la « modernisation » des pratiques qui pourraient en résulter ne vont-elles pas restreindre encore plus l'accès à l'emploi des « bas niveaux de qualification » et, de manière plus générale, engendrer de « nouvelles » formes d'organisation du travail et de régulation du système productif régional ?

La tentation du tout « résidentiel » et des services à la personne. Certains territoires, notamment dans l'arrière-pays, ne vont-ils pas céder à la facilité en misant tout sur l'économie dite résidentielle et sur les services en direction des seniors ? Quelles seraient alors les conséquences d'une telle stratégie sur le marché local du travail ? Quels effets d'éviction par rapport à des secteurs d'activité plus « moteurs », moins porteurs de précarité et moins dépendants de financements publics ?

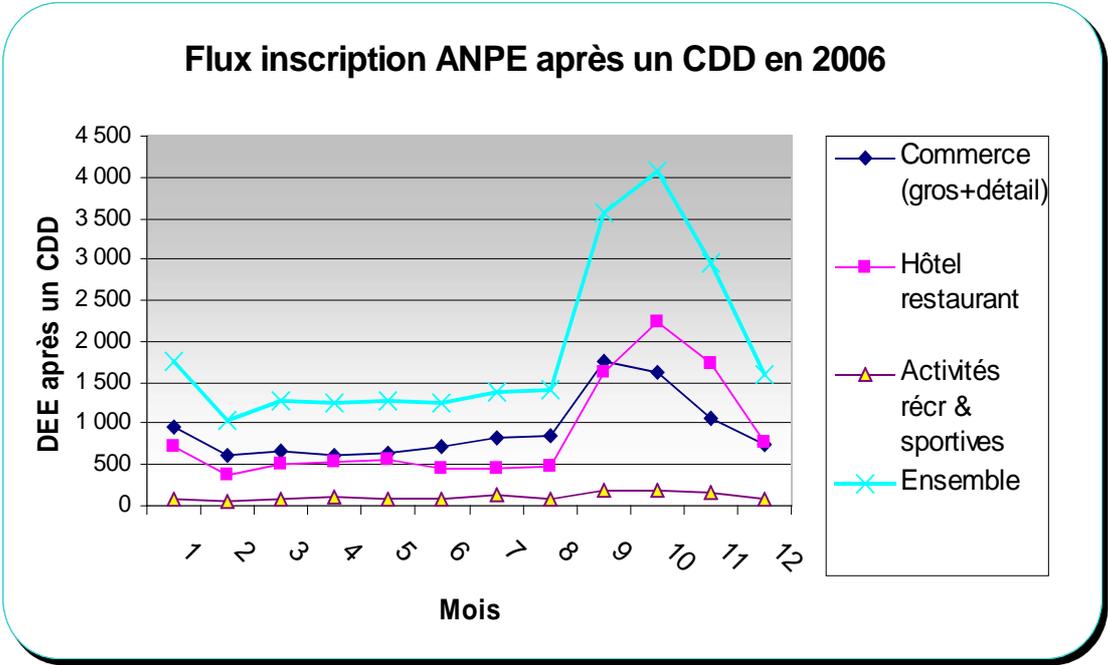
SAISONNALITE DE L'EMPLOI ET PRECARITE

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

DONNEES STATISTIQUES.



Emploi lié au tourisme et population en Languedoc-Roussillon : évolution journalière
Source INSEE



COMMENTAIRES.

Les activités liées au tourisme génèrent un nombre important d'emplois dans la région. Un emploi sur trois est saisonnier ce qui concerne environ 53 000 salariés différents. Un salarié saisonnier sur 5 était déjà saisonnier dans le secteur d'activité et dans la région l'année précédente. L'augmentation de la fréquentation touristique n'a pas le même impact en création d'emploi selon le nombre

de touristes déjà présents et donc selon la période.

Une part des salariés employés comme saisonniers l'été dans les secteurs liés au tourisme s'inscrit comme demandeur d'emploi à l'issu de son contrat à durée déterminée. Sur les 4 mois qui suivent la saison d'été, ce sont plus de 12 000 personnes qui sont concernées.

Les emplois saisonniers en agriculture sont également nombreux. La part des contrats à durée déterminée varient de 64 à 83% selon le trimestre. Les embauches sont surtout réalisées au 3^{ème} trimestre. Un zoom sur les emplois dans la viticulture montre que la part des CDD est encore plus importante sur toute l'année et culmine également au 3^{ème} trimestre. C'est également au troisième trimestre que le nombre d'embauche est le plus important. Le nombre de contrats atteint alors 40 000 alors qu'il n'est que de 28 000 au 2^{ème} trimestre.

LES QUESTIONS POSEES PAR L'AVENIR

La renégociation des conditions d'indemnisation des chômeurs « saisonniers » par l'ASSEDIC peut entraîner diverses conséquences selon l'anticipation et l'accompagnement qui sera produit par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux concernés :

Scénario 1 : pas de prise en charge collective des conséquences

- les demandeurs d'emploi individuellement se trouvent confrontés à la diminution puis suppression de l'indemnisation du chômage des périodes non travaillées entre deux saisons. Augmentation de la précarité et de nombre de demandes de RMI et/ou refus des contrats saisonniers à venir et recherche d'emplois n'exposant pas à un chômage identifié comme saisonnier par l'ASSEDIC.
- Difficultés de recrutement accrues pour les secteurs d'activité concernés. Recours à une main d'œuvre extérieure à la région. Probabilité d'augmentation du nombre de demandeurs d'emplois en période creuse et à terme du nombre de Rmistes.

Scénario 2 : prise en charge collective et anticipation

- identification, information et responsabilisation des secteurs concernés
- identification, information et responsabilisation des territoires concernés
- définition de plan d'actions innovant utilisant les outils de développement de l'emploi et de la formation pour offrir des solutions de proximité aux demandeurs d'emploi garantissant le maintien d'une main d'œuvre pendant la saison et l'utilisation des compétences dans le cadre d'emplois à faire émerger au plan local.

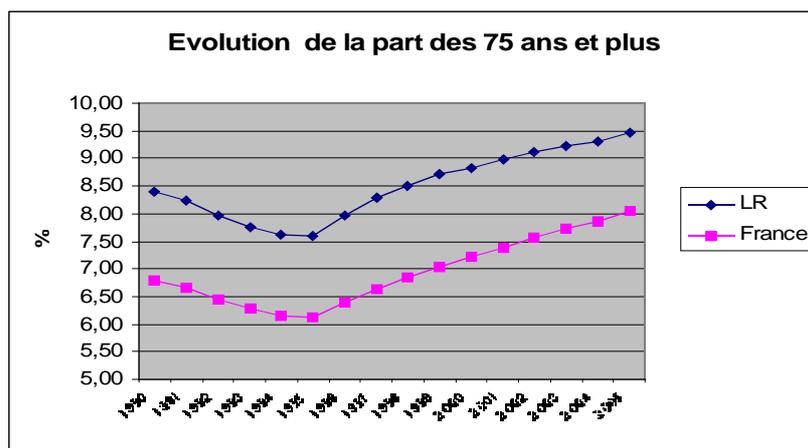
objectif : éviter

- les pénuries de main d'œuvre et l'appel à des travailleurs migrants,
- le développement du travail illégal
- et la montée de la précarité liée à la suppression des allocations de chômage

LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES ÂGÉES

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

DONNEES STATISTIQUES.



Au 1er janvier 2006	Languedoc-Roussillon	France
Taux d'équipement hébergement personnes âgées (places pour 1000 habitants de 75 ans et +)	92,9	127,2
Taux d'équipement en places de services de soins à domicile	17,0	16,6
Taux d'équipement en lits médicalisés	75,0	88,8
Bénéficiaires de l'APA (pour 1000 personnes de 75 et +)	210	188
Part de bénéficiaires de l'APA à domicile	66,7%	58,4%
Nombre d'infirmières libérales pour 10 000 habitants de 75 et +	244	139

COMMENTAIRES.

La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 9,5% en LR en 2005, contre 8,1% en France métro., la région est au 7^{ème} rang pour cet indicateur. Si la population est plus âgée en LR qu'au niveau national, on y observe cependant un vieillissement moins rapide : entre 1999 et 2005, la part représentée par les personnes âgées de plus de 75 ans a augmenté de manière moindre qu'au niveau national +0,76 points contre +1,01. En faisant l'hypothèse du maintien des comportements migratoires observés sur la période 1990-1999, le nombre de personnes de plus de 75 ans devraient progresser de près de 18% d'ici 2015, soit 43 000 personnes de plus de 75 ans en plus dans la région en 10 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans devrait alors atteindre 10,5%.

D'après les premières estimations de l'INSEE, le nombre de personnes dépendantes devraient atteindre en 2015, 47 000 personnes, soit 7000 personnes de plus qu'en 2005.

La région est sous-dotée en structures d'hébergement pour personnes âgées, y.c. en lits médicalisés. Le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes s'est développé en Languedoc-Roussillon : le

nombre de places en services de soins à domicile est proportionnellement plus élevé qu'en France et par ailleurs, le nombre d'infirmiers libéraux pour 10 000 habitants de 75 ans ou + est de 244 contre 139 France entière. Les 2/3 des bénéficiaires de l'APA sont à domicile contre 58% en France.

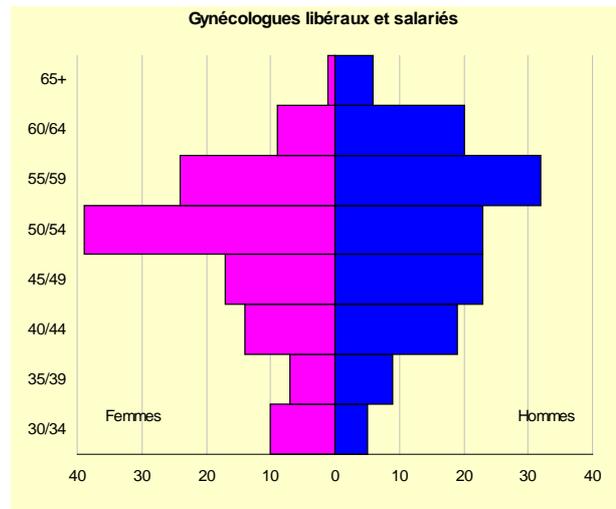
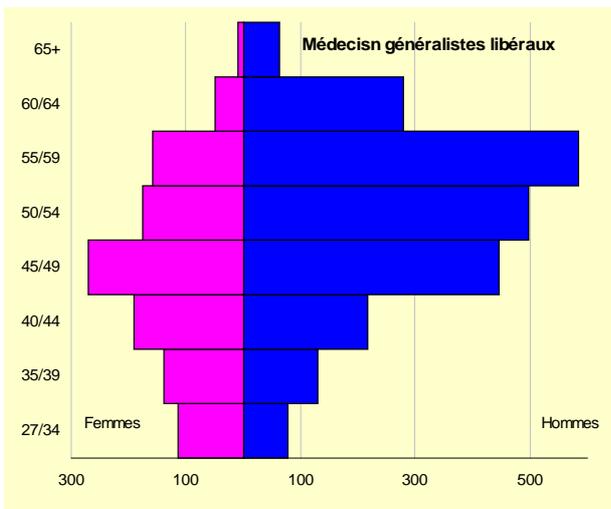
LES QUESTIONS POSEES PAR L'AVENIR

- les places ouvertes en maisons de retraite devront être adaptées ou transformées pour accueillir de plus en plus de personnes âgées séniles, en particulier des malades d'Alzheimer ; les maisons de retraite non adaptées risquent de ne plus être remplies.
- la région devra faire face au problème de prise en charge des handicapés vieillissants, le taux de prévalence du handicap étant supérieur à la moyenne dans la région.
- Les services de soins et d'aide à domicile devront être encore développés.
- Les métiers et formations du social et médico-social devront s'adapter à cette nouvelle donne.
- Le personnel paramédical (notamment infirmiers et kinés) devra être en nombre suffisant partout sur le territoire.

DEMOGRAPHIE MEDICALE ET ACCES AUX SOINS

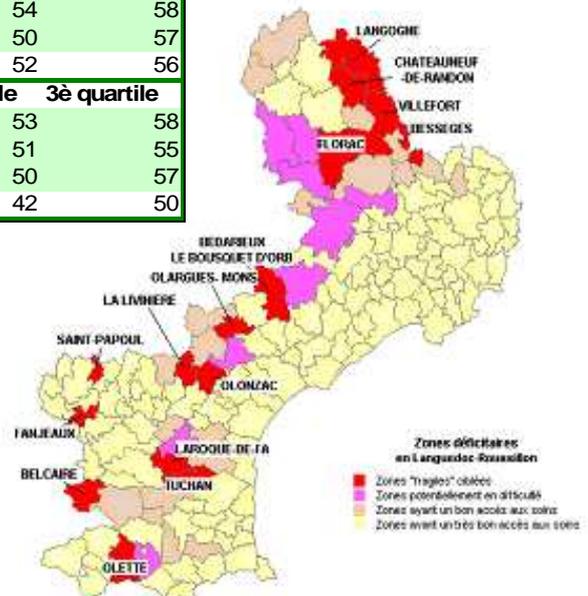
ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

DONNEES STATISTIQUES.



Source : Mission régionale de santé, Adeli 2007

Age des médecins en Languedoc-Roussillon (source Adeli)					
Généralistes		Effectif	1e quartile	2è quartile	3è quartile
<i>libéraux</i>	hommes	2 316	46	52	57
	femmes	1 081	40	46	53
<i>saliés</i>	hommes	566	42	50	57
	femmes	623	42	47	53
Anesthésistes		Effectif	1e quartile	2è quartile	3è quartile
<i>libéraux</i>	hommes	144	45	51	56
	femmes	64	49	54	58
<i>saliés</i>	hommes	192	42	50	57
	femmes	120	42	52	56
Gynécologues		Effectif	1e quartile	2è quartile	3è quartile
<i>libéraux</i>	hommes	101	46	53	58
	femmes	92	48	51	55
<i>saliés</i>	hommes	39	42	50	57
	femmes	26	35	42	50



COMMENTAIRES.

La région observe globalement une densité médicale plus élevée que dans les autres régions mais est confrontée comme ailleurs au vieillissement du corps médical et notamment des généralistes. 1/3 des généralistes libéraux ont plus de 55 ans. Certaines spécialités sont particulièrement en difficulté dans la région : 36% des gynécologues ont plus de 55 ans, même proportion pour les anesthésistes. Plus de la moitié des chirurgiens ont dépassé cet âge. La psychiatrie, notamment celle des enfants et ados est une des spécialités les plus touchées par le vieillissement.

Paradoxalement, la distribution des installations médicales est inégale : à côté d'une surmédicalisation de la frange littorale, des déficits sont enregistrés dans certains territoires peu attractifs où la population est âgée. Certaines zones de l'arrière-pays rencontrent des problèmes de remplacement et de reprise de cabinets médicaux après départ à la retraite. A contrario, la densité médicale est forte sur le littoral, entraînant une densité moyenne régionale qui masque la réalité des territoires.

D'ores et déjà, l'accès à un suivi de grossesse par un gynécologue est rendu très difficile. Ce phénomène est renforcé par le fait que beaucoup d'obstétriciens ont abandonné la pratique obstétrique pour n'exercer que la gynécologie médicale.

Par ailleurs, en situation de tension, on constate une part de médecins hors convention ou en secteur II non négligeable et des dépassements d'honoraires dont la fréquence est très inégale d'un territoire à l'autre au sein de la région. Le secteur hospitalier public n'est pas exempt des pratiques de dépassements d'honoraires avec le phénomène de secteur libéral des praticiens hospitaliers qui génère, ici aussi, des distorsions sans l'offre des soins. Ceci rend l'accès aux soins des personnes économiquement fragiles et des plus démunis encore plus difficile.

La précarité est en effet très forte dans la région : 11% de la population bénéficient de la CMU-C contre 8% en moyenne nationale.

LES QUESTIONS POSEES PAR L'AVENIR

- ➔ L'essor démographique de la région et le vieillissement de la population pose les questions de l'évolution quantitative et de la répartition des professionnels sur le territoire ainsi que de l'accès aux soins dans ses dimensions géographique et financière.
- ➔ Les incitations pour les praticiens à s'installer dans des zones reculées sont insuffisamment efficaces.
- ➔ L'évolution de la démographie médicale complexifie la mise en place de la permanence des soins. Son organisation est placée sous la double responsabilité des préfets de département et de la mission régionale de santé (URCAM/ARH). Le rapport de JeanYves Grall pose les bases d'une nouvelle organisation dans ce secteur avec une gestion globale par les futures Agences Régionales de Santé. Il s'agira de développer la mise en place de cabinets médicaux travaillant en collaboration avec une structure sanitaire ou médico-sociale (hôpital local ou maison de retraite par exemple)
- ➔ La réglementation de l'Internat en médecine permet de freiner l'orientation des futurs médecins vers certaines spécialités attractives : radiologie, cardiologie, dermatologie, ophtalmologie, mais ne permet pas la maîtrise de l'orientation vers les spécialités les plus déficitaires : oncologie clinique, neurochirurgie...
- ➔ La nouvelle organisation de l'épreuve classante nationale à l'issue de la 6^{ème} année de médecine n'est, en tous cas, pas suffisante pour réguler la répartition géographique du corps médical en France.

PRECARITE SOCIALE

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

DONNEES STATISTIQUES.

	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyrénées-Orientales	Region Languedoc-Roussillon	France métropole
RMI (Nb allocataires)	10 620	22 062	32 131	765	15 012	80 590	1 134 485
API (Nb allocataires)	1 521	3 290	4 783	91	2 543	12 228	182 312
AAH (Nb allocataires)	5 824	8 752	14 690	2 297	7 222	38 785	774 228
Part de la population couverte RMI+API+AAH/ (pop <60 ans)	13,9%	12,8%	12,6%	7,6%	15,2%	13,1%	8,0%
ASI (Nb allocataires)	1 189	1 652	2 520	427	1 508	7 296	112 623
ASV+Veuvage (Nb allocataires)	5 268	8 220	12 421	1 624	7 055	34 588	543 002
ASS+AI+AER (Nb allocataires)	3 490	7 240	11 040	370	3 940	26 080	451 010

Source : CAF - MSA - CRAM - RSI - ASSEDIC - INSEE (pop. 2005 estimée)

Les allocataires des minima sociaux en 2005 et part de la population couverte

Les allocataires du RMI en Languedoc-Roussillon en 2005

	Nombre d'allocataires	Evolution 2004/2005	Part (%) parmi les 20-64 ans	Part (%) des allocataires d'ancienneté > 2 ans	Classement départ. et de la région	Population couverte	Part (%) parmi les 0-64ans
Aude	10 620	5,0	5,7	62,0	4	21 250	8,1
Gard	22 062	4,9	5,6	59,1	5	44 465	8,0
Hérault	32 131	4,9	5,6	55,6	6	61 454	7,6
Lozère	765	5,2	1,7	49,9	85	1 345	2,2
Pyrénées-Orientales	15 012	5,1	6,4	58,4	1	28 512	8,7
Région LR	80 590	4,9	5,6	57,9	1	157 026	7,8
France métropole	1 134 485	4,6	3,2	54,0		2 178 472	4,3

Source : CAF - MSA - INSEE (pop. 2005 estimée)

COMMENTAIRES.

La précarité est observée au travers de l'allocation de minima sociaux et de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C). Près de 200 000 allocataires d'un des 9 minima sociaux sont recensés en Languedoc-Roussillon fin 2005 ; ils représentent 10% de la population de 20 ans et plus contre 7% au plan national. La progression entre 2004 et 2005 est supérieure à la moyenne nationale.

Avec 80 600 personnes touchant le RMI, le Languedoc-Roussillon occupe le 1^{er} rang des régions françaises. Près de 8% de la population régionale de moins de 65 ans vit avec le RMI (contre 4,3% au plan national). Par ailleurs, l'ancienneté dans le dispositif RMI géré par les CAF est plus grande qu'en France. Cependant en 2006, la progression du nombre de Rmistes marque le pas, suite à une conjoncture économique plus favorable.

L'allocation de parent isolé bénéficie à plus de 3% de la population concernée (femmes de moins de 50 ans et enfants de moins de 19 ans), contre 1,8% en France métropolitaine (à ce titre, la région est classée 2^{ème}). Elle concerne particulièrement le département des Pyrénées Orientales.

L'allocation aux adultes handicapés est en progression dans la région ; la Lozère est le 1^{er} département de France accueillant ces allocataires en raison d'un fort équipement en établissements spécialisés pour handicapés.

Six seniors sur cent perçoivent le minimum vieillesse en Languedoc-Roussillon. Grâce aux revalorisations des retraites versées par le régime agricole, le nombre de titulaires de l'allocation supplémentaire vieillesse est en baisse constante. Cette allocation est perçue par une majorité de femmes seules, mais l'activité féminine ayant progressé, elles sont progressivement moins nombreuses à en dépendre.

Près de 11% de la population régionale est couverte par la CMU-C (8% au plan national). Les bénéficiaires du RMI et de l'API y ont droit . En conséquence, la population couverte est jeune : 43% a moins de 20 ans.

En 2007, la région Languedoc-Roussillon compte 824 places disponibles dans les centres d'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale (CHRS) ; avec 6,3 places en CHRS pour 10 000 adultes de 20 à 59 ans, elle reste une des régions françaises les moins bien dotées.

LES QUESTIONS POSEES PAR L'AVENIR

La donne en matière de précarité sociale est liée à l'évolution de la législation sur le RSA.

L'enjeu pour notre région est de :

- Développer la prise en charge des personnes en difficulté sociale, dans des structures adaptées permettant une réinsertion progressive (CHRS, maisons relais, résidences sociales)
- Développer les logements sociaux
- Traiter les problèmes de souffrance mentale et d'accès aux soins pour ces personnes vulnérables : le rôle social de l'hôpital et la responsabilité de la médecine libérale sont à reconsidérer.

NIVEAU DE FORMATION ET QUALIFICATION DES JEUNES

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

1 – Particularité démographique de l'Académie : l'évolution des effectifs du second degré public et privé est bien supérieure à la tendance nationale (2000-2006 : +3,5% dans l'Académie, contre seulement +0,5% au niveau national).

2 – Niveaux de qualification académiques inférieurs aux niveaux nationaux : en appliquant les parts de diplômés par tranche d'âge observées au niveau national au RP99, l'Académie compterait environ 25000 jeunes sans diplôme en moins, 40000 titulaires de plus d'un CAP ou BEP, et 20000 titulaires supplémentaires d'un diplôme du supérieur.

3 – Le taux d'accès au niveau 5 de formation est également inférieur dans l'Académie (77% en 2006), comparé au taux national (79,9%). Toutefois, l'écart qui s'accroissait depuis 2002 tend à se résorber depuis la rentrée 2006.

Quant au taux d'accès au niveau 4 de formation, l'écart avec le taux national continue d'augmenter (57,7% contre 63,3% en 2006).

4 – Le taux de bacheliers dans une génération est doublement affecté au niveau académique : le taux de réussite au baccalauréat (81,4%), s'il était égal au taux national (82,3%), permettrait de compter 200 bacheliers supplémentaires chaque année. Si, en amont, la part de jeunes d'une classe d'âge atteignant cette étape (56,8%), était égale à la part nationale (63,8%), le nombre de lauréats supplémentaires chaque année serait de plus de 2000.

5 – Enseignement supérieur : la situation académique est trompeuse. Le taux de scolarisation des 20-24 ans est supérieur au taux national, mais cette situation est engendrée par le solde migratoire positif des étudiants dans notre Académie.

6 – L'observation des flux de passage des dernières années montre que ces déficits trouvent leur origine à différents niveaux : en fin de troisième, où les passages en seconde sont insuffisants ; puis au niveau des sorties en cours de formation professionnelle (fin de 1^{ère} année de CAP, BEP, Bac Pro).

7 – le projet académique 2005-2008 a pour objectif principal d'augmenter le niveau de qualification des jeunes languedociens, donc d'intensifier les taux d'accès aux niveaux 4 et 5.

niveau 5 : augmentation du nombre de places en BEP (environ 200 places à chaque rentrée 2005 et 2006)

niveau 4 : accroissement des taux de passage vers la 2^{nde} générale et technologique, et création d'environ 150 places supplémentaires en Bac Pro à la rentrée 2007.

8 – Ces mesures se sont ressenties dans l'évolution des effectifs des LP, qui ont augmenté de manière considérable (+12,8%) depuis 2001.

LA SITUATION ACADEMIQUE A L'HORIZON 2016

➔ Objectif du projet académique : élever le niveau de formation et de qualification des jeunes Languedociens en réduisant dans un premier temps l'écart avec la situation nationale (résorber cet écart en 5 ans puis continuer sur une évolution plus modérée jusqu'à 2016)

➔ Pour cela, continuer à mettre en œuvre une politique volontariste à différents niveaux stratégiques et décisifs dans le parcours scolaire des jeunes :

- Consolidation des connaissances en 1er degré (primaire) et 1er cycle de second degré (collège) pour permettre au plus grand nombre de jeunes de poursuivre leur scolarité au-delà de la 3ème
 - Fin de troisième : réduction des redoublements et augmentation des taux de passage vers les 2nde générale et technologique et professionnelle pour augmenter les chances d'accéder au niveau 4 de formation
 - Fin de 1ère année de cycle professionnel : réduction des sorties en cours de formation
 - Augmentation du taux de passage de terminale BEP à 1ère Bac Pro
 - Augmentation de la part de jeunes bacheliers poursuivant leurs études dans le supérieur
- ➔ Cette élévation du niveau de qualification des jeunes entraînera une hausse des effectifs du second degré de l'Académie (jusqu'à plus de 4500 élèves) : il convient de prévoir l'offre de formation et l'infrastructure qui permettront d'accueillir ces élèves dans les meilleures conditions.

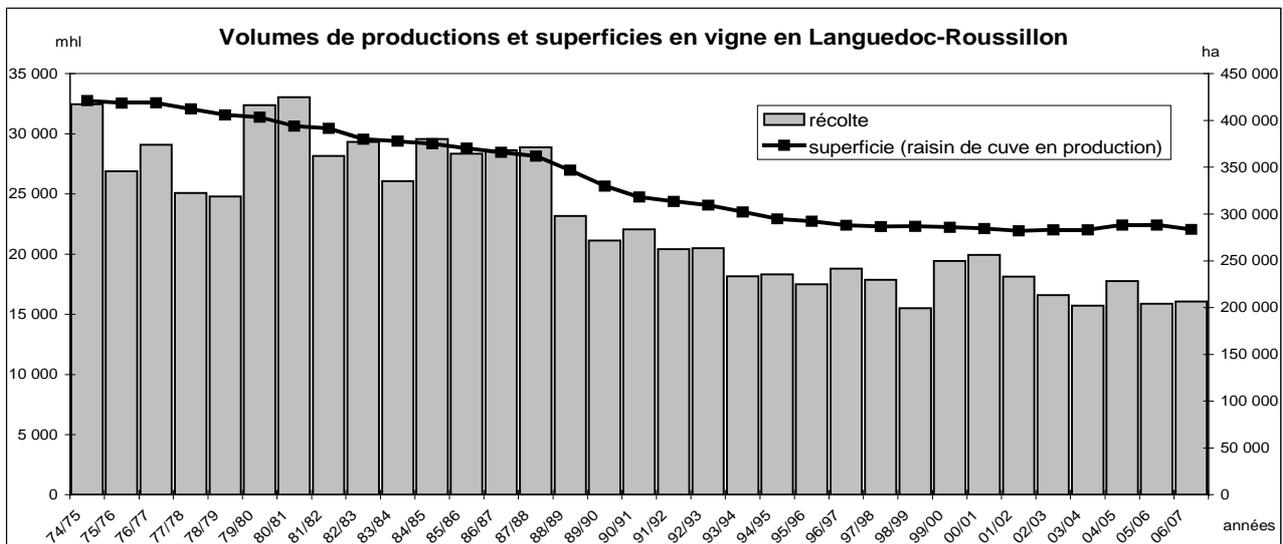
L'ARRACHAGE VITICOLE

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

1 – Un vignoble qui a connu une mutation profonde

En trente ans (de 1975 à 2005) le vignoble languedocien a perdu plus d'un quart de sa superficie pour représenter 287 500 ha en 2005 ; sa production a simultanément diminué de 50 % pour s'établir à environ 16 Mhl.

Le nombre d'exploitations agricoles a chuté des deux tiers sur cette même période (25 000 exploitations en 2005).



2 – Une évolution qui s'est récemment accélérée entre 2000 et 2005

	2000	2005	%
exploitations viticoles	31 000	25 000	- 19 %
emplois viticoles	31 800	28 300	- 11 %
valeur de la production viticole (M€)	1 140	840	- 26 %

De plus la reprise de l'arrachage primé depuis la campagne 2004/2005 a concerné à ce jour 25 000 ha en Languedoc-Roussillon.

LES QUESTIONS POSEES PAR L'AVENIR

Impact sur l'économie régionale

- La viticulture est une production à très forte valeur ajoutée (environ les $\frac{3}{4}$ de la valeur de la production). La chute des cours depuis 2000 combinée au mouvement d'arrachage qui se développe aura donc un fort impact sur l'économie du territoire régional. Ceci affectera en premier lieu l'économie de certaines zones rurales de l'arrière pays sur lesquelles l'arrachage se concentrera plus particulièrement et dont l'autre activité importante, le tourisme rural, subira les effets de l'impact paysager de l'arrachage viticole.

Le rythme de diminution des exploitations et des emplois viticoles constaté sur la période 2000/2005 devrait s'amplifier au cours de l'actuel CPER.

- La vinification des $\frac{2}{3}$ de la production régionale est réalisée par plus de 300 caves coopératives. En dépit des fusions déjà réalisées l'effort de restructuration devra être amplifié tant pour des raisons de maîtrise des charges (conséquence de l'arrachage du vignoble) que pour une meilleure adaptation de gammes de produits au marché. Ce point constitue l'une des priorités affichées par le volet régional du plan de développement rural hexagonal. Ce mouvement impactera directement les emplois en aval de la filière

Impact sur l'utilisation du territoire

- La structure des exploitations viticoles (une exploitation professionnelle livrant en cave coopérative a une superficie généralement comprise entre 12 et 20 ha) et du parcellaire (la superficie moyenne du parcellaire viticole est d'environ 50 ares) limitent actuellement les possibilités de reconversion agricole notamment vers les grandes cultures.

De plus les potentialités agronomiques des zones de piémont sec ne permettent pas, pour ces territoires, d'envisager à grande échelle une reconversion vers des filières offrant de réelles perspectives de marché.

La restructuration foncière constitue donc un enjeu essentiel pour la reconversion d'une partie des terres libérées par l'arrachage.

- Une importante partie des terres libérées par l'arrachage et qui ne seront pas restructurées est susceptible de revenir à la friche ce qui posera des problèmes paysagers et de risques naturels.

Afin d'anticiper ces difficultés il est prévu de développer des mesures agro-environnementales permettant de gérer ces parcelles dans les territoires les plus sensibles.

L'ENERGIE, PRODUCTION, INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

1 – La région LR accueille tous les moyens de production d'énergie (nucléaire, thermique, hydraulique, éolien, biomasse, ...), mais elle contribue faiblement à la production nationale en comparaison aux autres régions (moins de 0,5% de la production d'énergie primaire française). La production d'énergie primaire régionale est de l'ordre de 5900 GWh.

2 – En terme de production d'électricité, la part des énergies renouvelables ne cesse de croître notamment sous l'impulsion de l'énergie éolienne (230 MW de puissance installée en 2006, 50 MW en 2001). Parmi les autres énergies renouvelables, l'hydraulique est stable (puissance de 700 MW), la biomasse, le biogaz, le photovoltaïque sont en progression plus limitée. D'autres projets, comme celui de la centrale gaz POWEO à cycle combiné gaz naturel à Beaucaire d'une puissance de 800 MW à l'horizon 2010.

3 – La région LR représente 4% de la population française ; elle est relativement peu consommatrice d'énergie (64 000 GWh. en 2005, soit 3,5% de la consommation nationale). Le rapport est faible dans les secteurs industriels (1,2%). Le résidentiel - tertiaire reste également en dessous du rapport de proportion de la population (3,1%), ce qui n'est pas le cas au niveau du transport (4,5%). La structure de la consommation par produits est différente de celle du reste de la France. L'usage des produits pétroliers est par exemple surreprésenté pour le chauffage mais aussi dans l'industrie.

4 – Les évolutions de la consommation : croissance démographique importante, impact sur le résidentiel et les transports essentiellement. En revanche, peu d'évolutions prévisibles au niveau de l'industrie.

5 – La part des énergies renouvelables dans la production d'énergie devrait augmenter notamment dans le cadre du respect des engagements de la France (hausse de 50% de la production d'énergie électrique d'origine renouvelable, soit une production d'électricité d'origine renouvelable de 21% d'ici 2010 (14% en 2002), même hausse de +50% de la production de chaleur d'origine renouvelable dans la production de chaleur). Cela devrait concerner essentiellement l'énergie éolienne, le solaire thermique, le thermique via la biomasse, la géothermie. Ces modes de production locaux devraient avoir un impact sur l'économie et sur l'emploi. L'étude menée dans le cadre du pôle de compétitivité Derbi indique une création dans les EnR de 900 à 1500 emplois à l'horizon 2010. A ce jour, 2 projets de production d'électricité à partir de la biomasse dans le cadre d'un AAP national.

6 – Le développement des parcs éoliens offshore : le golfe du Lion, un potentiel notable? Le coût des investissements est important avec des études d'impact à faire.

7- Développement des productions locales de bio carburants : Un état des lieux est en cours. A ce jour, production de l'entreprise Saipol à Sète. Une étude sur les biocarburants de 2^{ème} génération est également en cours.

8 – Le nucléaire en L-R est aujourd'hui concentré sur le site de Marcoule avec la présence du CEA. Le nucléaire civil de demain a des chances en région :

- les futurs réacteurs EPR ?
- Le projet ITER à Cadarache (13) générera de nombreuses retombées économiques en PACA mais aussi en Languedoc-Roussillon depuis les marchés concernant la construction du site, mais également de tous les aménagements induits en termes d'infrastructures de transport, d'éducation, de logement, de services, etc.

9 – Les infrastructures de transport de l'énergie électrique : nécessité d'un renforcement des réseaux pour accueillir l'augmentation des consommations et l'augmentation des productions (problèmes de capacité des réseaux) et gaz (?)

- carte des contraintes RTE

- modification des tracés et renforcement de lignes 63 kV et 225 kV au droit de Montpellier pour permettre le passage de la ligne LGV et le doublement de l'A9, ainsi que sur le perpignanais par l'arrivée de la LGV
- contraintes croissantes pour l'implantation d'unité de production (opposition à l'éolien, ...) ainsi que pour les grosses infrastructures de transport : pression démographique, etc...

10 – Ouverture du marché de l'électricité à la concurrence

11 – Pour info, une étude bilan énergétique régional et perspectives est en cours (Ademe, Conseil Régional). L'étude est plutôt orientée consommation que production.

LES QUESTIONS POSEES PAR L'AVENIR

Quel est le rôle à jouer pour le Languedoc-Roussillon en matière de production d'énergie, en particulier les EnR compte tenu de son potentiel éolien (yc offshore) et/ou solaire ? en matière de structure de la consommation d'énergie (notamment chauffage) ?

Quels sont les handicaps de la région par rapport aux autres régions nationales ou européennes ? Les conflits d'usage (agriculture, biocarburants, ressource en eau, ressource en biomasse) ne risquent-ils pas de limiter le potentiel énergétique de la région ?

Concurrence de l'Espagne à craindre ?

La région Languedoc-Roussillon possède t-elle les infrastructures suffisantes pour avoir un rôle important demain en matière de production d'énergie ?

L'HABITAT

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

I – De la vacance et un parc sous équipé

Évalué à 1 550 000 logts, le parc de la région se caractérise par :

- une **part importante de résidences secondaires** liée aux communes du littoral (21 % contre 9,2 au niveau national) **mais en nette régression** depuis la fin des années 80 en raison, notamment, d'un taux de résidences principales mises en chantier qui est passé de 70 % en 1990 à 95 % aujourd'hui.
- un **taux de vacance nettement supérieur à la moyenne nationale** (7,7 % contre 5%)
- une part de locatif ayant le statut de résidence principale inférieure à la moyenne nationale (37,6% contre 40,7% France entière selon les données du dernier recensement),
- de plus en plus de **copropriétés dégradées** et en difficulté.
- **15 % à 20 % du parc se situe en zone inondable...**
- **43 quartiers constituent les 28 zones urbaines sensibles (ZUS) de la région.** 7 de ces quartiers sont répartis sur 5 ZUS de près de 5 000 logements ou plus regroupant globalement plus de 30 000 logements soit près de 50% du parc en ZUS.

Département	Commune	Quartiers concernés	Nb de logts (RP99)
Gard (30)	Nîmes	ZUP Pissevin, Valdegour	6 527
Hérault (34)	Béziers.	Les Arènes, La Devèze.	6 707
Hérault (34)	Montpellier	La Paillade	5 843
Pyr. Or.(66)	Perpignan	St Matthieu-La Réal-St Jacques	6 051
Pyr. Or.(66)	Perpignan	Le Vernet	4 938

Le parc locatif social

avec un parc de 114 130 logements au 1er janvier 2006 (dont 109 700 offerts à la location) la région présente un **taux d'équipement en logements locatifs sociaux de l'ordre de 10,3% soit très inférieur aux 16 à 17% de la moyenne nationale.**

- le **pourcentage de logement HLM en ZUS** (près de 31%) **est supérieur à celui constaté au plan national (27%)**. Sur certains secteurs, cette situation se traduit actuellement par une forte mobilisation des opérateurs sur d'importantes opérations de démolition-reconstruction dans le cadre de l'intervention de l'ANRU.
- **La mobilité**, après avoir culminé à près de 15% en 1999, s'inscrit régulièrement à la **baisse compte tenu de la tension du marché.**
-

2 – Une forte croissance démographique qui génère des besoins en logements

Sur la base d'une étude menée en 2004 et qui prolonge les tendances 1982 – 1999 tant en terme de croissance démographique qu'en terme de décohabitation, les besoins ont été évalués à 16 500 logts / an sur la période 2000-2015.

Alors que cette étude « prévoyait » une croissance démographique moyenne de l'ordre de 1% l'an mais plus forte en début de période (environ 1,08% contre 0,98% en fin de période), les premières enquêtes du nouveau recensement réalisées en 2004 et 2005 révèlent une croissance démographique moyenne annuelle depuis 1999 de l'ordre de 1,4 %. Ce constat tend à porter le besoin (en première approche) à environ 20 000 logts l'an ce que confirment les des mises en chantier.

Besoin en logement locatif social

Sur ces nouvelles base et compte tenu des récentes évolutions de la loi SRU en matière de taux d'équipement en logement locatif social pour certaines communes, les besoins en ce domaine, précédemment évalués à 4 500 unités par an sont portés, là aussi en première approche à environ 6 000 unités selon le détail ci-après :

rattrapage SRU	1 500 logts
démographie.....	3 200 logts
Besoins spécifiques.....	1 300 logts
(personnes âgées, étudiants, hébergement d'urgence)	

On notera ici que ces besoins ne prennent que partiellement en compte (communes soumises à la loi SRU uniquement) le rattrapage du retard de la région en matière de logement locatif social. puisque le **taux d'équipement du Languedoc-Roussillon n'est en la matière que de 10,3% alors que la moyenne nationale est de 16% à 17%.**

3 – Un contexte économique défavorable par rapport à la situation des ménages

Cette accélération de la demande, alors que la plupart des collectivités n'ont pas encore développé de véritable politique foncière, a généré une flambée des prix et de fortes tensions sur le marché de l'immobilier tant sur le secteur de l'accession à la propriété que sur celui de la location. Ces tensions subsistent même si l'ascension des prix tend à marquer un ralentissement.

Cette tension du marché intervient dans un contexte économique défavorable :

- Le Languedoc-Roussillon fait parti des deux régions de France métropolitaine qui connaissent le plus fort taux de chômage,
- Le nombre de **Rmistes** continue de progresser, certes moins vite qu'au niveau national (4,5% contre 4,8%), mais demeure près de deux fois supérieur à la moyenne nationale.
- Le **PIB**, désormais équivalent à celui de la région Nord-Pas-de-Calais devance juste celui de la Corse classée au dernier range des régions de France métropolitaine, etc

La situation des ménages est directement liée à ce contexte économique.

Nombre d'accédants vont chercher loin des grands pôles urbains un foncier plus abordable contribuant ainsi à une accélération de la flambée des prix en péri-urbain et à une aggravation des problématiques de déplacements ; d'autres abandonnent l'accession à la propriété et se retournent vers le secteur locatif.

Selon les derniers chiffres de l'observatoire régional de la demande en logement locatif social (données au 31 décembre 2004) environ 80 % des ménages demandeurs présentent des revenus inférieurs à 60 % du «plafond HLM» et 44% seraient en situation de précarité contre 41% en 2003.

Ainsi de nombreux ménages sont aujourd'hui dans une situation de « mal logement » qui nécessite, au-delà de la production de logement locatifs sociaux :

- des actions fortes sur le parc privé notamment pour le traitement de l'habitat indigne,
- le développement de structure d'accueil et d'hébergement d'urgence,
- traitement des phénomènes de sédentarisation dans les zones à risque en particulier, etc

4 – Un appareil de production en difficulté (BTP et organismes d'HLM)

Situation du secteur de la construction :

Le dynamisme de la construction neuve auquel est venu s'ajouter le maintien du taux de la TVA à 5,5% pour les travaux d'amélioration dans l'ancien s'avère particulièrement bénéfique pour le secteur du bâtiment qui vient de voir son nombre de demandeurs d'emploi passer sous la barre des 8 000 unités tandis que le nombre d'intérimaires est toujours au plus haut.

Ce secteur demeure **toutefois confronté à l'accélération des départs à la retraite et à des difficultés de recrutement telles que la question des effectifs demeure préoccupante** malgré les efforts pour améliorer l'image et revaloriser les salaires.

Les bailleurs sociaux sont quant à eux confrontés à une triple problématique à savoir :

- **La situation du secteur de la construction** engendre une désaffection des entreprises vis à vis de ce secteur particulièrement contraint en terme de prix compte tenu de sa vocation sociale ; ainsi de nombreux appel d'offre sont déclarés infructueux.
- **Le prix voire la disponibilité de foncier** faute de politique foncière de la part des collectivité pour le logement locatif social,
- **Leur plan de charge** : l'objectif de production du Plan de Cohésion Sociale (PCS) à hauteur 26 190 logements sur la période 2005 – 2009 (soit 5 ans) constitue un doublement de la production des 5 années précédentes (2000 – 2004). Plusieurs organismes affichent éprouver des **difficultés** pour répondre à ce besoin compte tenu de leur plan de charge lié aux **opérations de l'ANRU**.

5 - Le développement durable constitue un enjeu fort pour le secteur

La consommation d'énergie des bâtiments contribuent pour plus de 20% à la production des gaz à effet de serre et représentent 46% de la consommation énergétique en France. L'atteinte du fameux « facteur 4 » nécessite par conséquent des actions fortes sur le parc existant qui vont au-delà de l'application pure et simple de la réglementation (développement des énergies renouvelables en particulier) ; sur le parc social toutes ces actions iront dans le sens d'une réduction de la quittance et donc d'une solvabilisation des ménages.

QUESTIONS POSEES PAR L'AVENIR

Capacité des collectivités à développer de véritables politiques foncières permettant, notamment, de mettre à disposition du foncier à un prix compatible avec les besoins (logement locatif social notamment).

Capacité des grandes collectivités (EPCI et Conseil généraux) ayant pris la délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, à se mobiliser pour accompagner financièrement les opérations et produire.

Capacité du secteur BTP à recruter, former et qualifier.

Capacité des organismes d'HLM à produire plus de logements pour répondre aux besoins.

Capacité de nos services à accompagner l'ensemble des partenaires susvisés.

LES GRANDES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

1 – Grandes infrastructures autoroutières et ferroviaires suivent des tracés très proches dans la plaine littorale.

2 – Ce réseau principal a de multiples fonctions : desserte interurbaine (et suburbaine), régionale, interrégionale, internationale (échange et transit). Il est utilisé tant pour le transport du fret que pour les déplacements des personnes. L'activité touristique régionale et ibérique génère un surplus de circulation pendant la période estivale (+ de 50 % en plus par rapport à un jour moyen hors été).

3 – Les niveaux de trafic sont particulièrement importants : plus de 85 000 véh/jour en jour moyen annuel entre Nîmes et Montpellier, plus de 110 000 véh/jour en été avec des pointes à 150 000 véh/jour.. Au droit de Montpellier, le trafic moyen journalier annuel atteint 110 000 véh/jour. Ces trafics sont en croissance : + 3,4 % en moyenne depuis 10 ans à l'est de Montpellier, + 6,1 % à la frontière.

4 – Les phénomènes de congestion sont de plus en plus critiques.

Dans le domaine routier, le trafic sur certaines sections de la RN 113 est très dense. Sur l'autoroute, la section « au droit de Montpellier » atteint des seuils critiques et, en amont, entre Gallargues et Vendragues, la situation est considérée comme très difficile aux périodes les plus chargées.

Dans le domaine ferroviaire, la section Nîmes -Montpellier est un des points durs du réseau ferroviaire national : les sillons horaires disponibles sont rares et mal situés dans la journée (adéquation offre-demande).

5 – La croissance du trafic semble inéluctable. Cette tendance lourde s'explique notamment par l'augmentation de la population dans la région et dans la péninsule ibérique, la croissance économique en Espagne, la construction européenne, la mondialisation des échanges et l'aspiration à une mobilité accrue des populations

6 – Des dispositions ont été prises pour faire face.

→ L'autoroute A75 devrait aboutir à Béziers en 2010 et faciliter le transit par le Massif Central pour certains transports.

→ La décision (DUP) de réaliser le doublement de l'autoroute au droit de Montpellier a été prise, la réalisation est envisagée pour 2012.

→ Le raccordement par une LGV mixte entre Barcelone et Perpignan (travaux en cours) devrait être réalisé en 2012.

→ Le doublement de la voie ferrée entre Nîmes et Montpellier par une LGV mixte en prolongement de la LGV actuelle est prévue pour 2012-2013.

→ Enfin, les premières études (en vue d'un débat public en 2008) ont été lancées pour décider de l'opportunité et des grands principes d'une LGV mixte entre Perpignan et Montpellier. La date de réalisation envisagée est 2020. Parallèlement à ces démarches d'études, la voie ferrée actuelle doit faire l'objet d'amélioration technique qui doivent accroître sa capacité.

7 – Le développement de l'intermodalité (report vers d'autres modes que le mode routier) n'apportera pas de réelles solutions pour les transports à moyenne ou longue distance. L'intermodalité semble, au contraire, un outil efficace en milieu urbain et suburbain. Les mesures de contrôle et de gestion (taxation, limitation de vitesse) sont également envisageables : leur impact sur la densité de trafic n'est aujourd'hui pas mesurable, mais leurs effets sur la mobilité et l'accessibilité peuvent peser sur certaines activités et sur certains territoires excentrés.

LES QUESTIONS POSEES PAR L'AVENIR

➔ Quelles sont les activités économiques régionales qui pourraient-être impactées par les difficultés grandissantes de circulation ? Que peut-on envisager pour faire face ?

Le port de Barcelone affirme sa volonté de se positionner comme porte d'entrée méditerranéenne des importations asiatiques ? Le trafic routier devra, au moins dans un premier temps, pallier l'absence d'offre ferroviaire compétitive. Quelle attitude doivent avoir les pouvoirs publics par rapport à la demande catalane de ports secs en région ?

➔ La baisse de mobilité et d'accessibilité peut-elle avoir un impact sur l'attractivité régionale ? Où ?

En 2020, la LGV Perpignan-Montpellier mettra les deux centres-villes à 50 minutes l'un de l'autre ? Ce rapprochement va restructurer fondamentalement le territoire régional. Que faut-il faire dès maintenant pour accompagner ce changement ?

➔ Ne faut-il pas (re)penser l'aménagement du territoire en fonction du passage d'une mobilité concrète (transport / déplacement) à une mobilité de plus en plus « virtuelle » ? L'une peut-elle (en partie) remplacer l'autre ?

LE LITTORAL

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

- 1 – Un espace riche sur le plan biologique, environnemental et paysager.
 - 2 - Un **tourisme** balnéaire plutôt « social » qui manque de professionnalisme (hormis les campings) avec une fréquentation importante et relativement stable, mais soumis à une concurrence grandissante de pays méditerranéens « émergents ».
 - 3 – Un parc de **logements touristiques**, datant de la Mission Racine, inadapté aux normes de confort moderne.
 - 4 - Un trait de côte soumis à forte **érosion** (littoral sableux, montée du niveau de la mer, tempêtes, piétinement...) qui demande une défense énergique et diversifiée.
 - 5 – Un **risque** d'inondations catastrophiques qui peut se conjuguer avec le risque de submersion marine sur certaines zones du littoral.
 - 6 -Des lagunes, sites emblématiques du littoral, dont la **qualité des eaux** n'est pas assurée et qui peut entraîner une dégradation de l'image et une fragilisation des activités aquacoles : un effort financier très important des communes est nécessaire.
 - 7 – Un secteur de la **pêche** remis en cause à terme par des prélèvements considérés comme trop importants.
 - 8 – Des **ports** de commerce au trafic stagnant ou en baisse, sans véritable hinterland, et travaillant sur des « niches » fragiles. Une concurrence forte des grands ports voisins (Marseille et Barcelone).
 - 9 – Une activité **nautisme** importante mais des manques en matière d'offre (anneaux).
 - 10 – Un littoral relativement préservé de l'urbanisation (grâce à la **loi Littoral**) mais où la forte attractivité démographique des agglomérations de la plaine, engendre une **résidentialisation** progressive des stations (Selon l'INSEE, un accroissement possible d'environ 7000 habitants par an pour les 54 communes du littoral) et une **cabanisation** qui détériore l'image de certains sites.
 - 11 – Un littoral qui devient un « **espace public** » pour les agglomérations proches hors saison : fragilisation continue des espaces sensibles (dunes et plages).
 - 12- Une **montée des prix** du foncier et des logements particulièrement forte à cause d'une demande forte sur un territoire contraint : un manque de logement social qui incite à des pratiques hors norme (mobil-home comme résidence principale)
 - 13 – Un réseau d'infrastructures routières et autoroutières proche de la **saturation** en été.
 - 14 – Une **agriculture** (viticulture en particulier) résiduelle.
- ➔ Le littoral fonctionne comme un système aux multiples interdépendances.
- ➔ C'est un territoire et une économie qui évoluent rapidement sous la pression d'une population en forte croissance autour des agglomérations et où les activités traditionnelles laissent progressivement la place à une économie de type urbain.

LES QUESTIONS POSEES PAR L'AVENIR.

De façon générale

- Comment préserver (ou reconquérir) un caractère durable à un littoral languedocien en forte mutation ?
- Comment maintenir l'attractivité du littoral au bénéfice du développement régional ?

En particulier

Tourisme.

- Quel équilibre entre tourisme et résidentialisation dans les stations proches des agglomérations ?
- Comment professionnaliser le tourisme dans les secteurs « hors-circuit » comme la location saisonnière ?
- Comment maintenir tout ou partie de l'emploi saisonnier touristique (passage du tourisme aux loisirs urbains ?).

Eau.

- Demain, quels financements pour la mise aux normes des installations de traitement (eaux usées et pluviales) ?
- Comment répondre aux besoins de financement ?
- Quelle disponibilité en eau potable pour les populations résidentes et touristiques ?

Protection du littoral

- Lutter contre l'érosion ou laisser faire ? Quels critères sociaux, économiques et environnementaux ?
- Comment protéger les sites et espaces remarquables du littoral ?
- Quels financements ?
- Qui finance les protections ? (collectivités, privés)

Urbanisation

- Quelles marges pour une nouvelle urbanisation du littoral ?
- Quels équipements « urbains » ? (Transport, services aux populations...)

LA BIODIVERSITE

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

- **La Région Languedoc-Roussillon cumule les influences méditerranéennes, océaniques et continentales : elle dispose d'une zone littorale majeure, d'une superficie forestière qui occupe le tiers de son territoire. De ce fait elle possède un des patrimoines naturels les plus riches et les plus variés parmi les régions métropolitaines :**
- 47 % de son territoire présente un intérêt écologique, faunistique ou floristique
 - Les milieux naturels d'importance européenne occupent actuellement 32 % de la surface de son territoire, Le Languedoc-Roussillon est, au niveau national, la seconde région pour l'importance de sa contribution au réseau Natura 2000 et la première pour la part de territoire incluse dans ce réseau d'intérêt communautaire. Ce réseau sera en outre étendu en 2008 à l'espace maritime.
 - La région occupe la 2^{ème} place au niveau national pour le nombre de réserves naturelles nationales (16) auxquelles s'ajouteront les réserves naturelles régionales en cours de constitution dans le cadre des nouvelles compétences du conseil régional.
 - On recense 3 parcs naturels régionaux (Narbonnaise – Pyrénées catalanes – Haut Languedoc), le Parc National des Cévennes et un projet de parc marin sur la Côte Vermeille (le 2^{ème} projet de ce type en France).
 - La qualité et la diversité des Paysages sont des éléments intégrateurs de la diversité des milieux et de la biodiversité associée : la Région de ce point de vue est particulièrement remarquable avec près de 130 sites classés (loi 1930), 400 sites inscrits, 8 opérations grands sites.
 - La biodiversité n'est pas limitée aux espèces rares et menacées. Le développement social et économique des territoires sont très souvent liés au maintien et à l'amélioration de la biodiversité.
- **Malgré ce contexte la biodiversité en Languedoc-Roussillon est soumise à de fortes menaces :**
- L'accroissement démographique génère une consommation d'espaces pour les besoins urbains très importante et en augmentation exponentielle depuis 20 ans, au détriment des milieux naturels et agricoles.
 - La situation fragile de l'agriculture (élevage et viticulture) a pour effet de déstabiliser certains écosystèmes maintenus par cette activité.
 - Le cordon littoral est soumis à des pressions particulières fortes nécessitant une vigilance particulière pour le maintien de la qualité des milieux naturels.

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

- La Région Languedoc-Roussillon cumule les influences méditerranéennes, océaniques et continentales : elle dispose d'une zone littorale majeure, d'une superficie forestière qui occupe le tiers de son territoire. De ce fait elle possède un des patrimoines naturels les plus riches et les plus variés parmi les régions métropolitaines :
- 47 % de son territoire présente un intérêt écologique, faunistique ou floristique
- Les milieux naturels d'importance européenne occupent actuellement 32 % de la surface de son

territoire, Le Languedoc-Roussillon est, au niveau national, la seconde région pour l'importance de sa contribution au réseau Natura 2000 et la première pour la part de territoire incluse dans ce réseau d'intérêt communautaire. Ce réseau sera en outre étendu en 2008 à l'espace maritime.

- La région occupe la 2^{ème} place au niveau national pour le nombre de réserves naturelles nationales (16) auxquelles s'ajouteront les réserves naturelles régionales en cours de constitution dans le cadre des nouvelles compétences du conseil régional.

- On recense 3 parcs naturels régionaux (Narbonnaise – Pyrénées catalanes – Haut Languedoc), le Parc National des Cévennes et un projet de parc marin sur la Côte Vermeille (le 2^{ème} projet de ce type en France).

- La qualité et la diversité des paysages sont des éléments intégrateurs de la diversité des milieux et de la biodiversité associée : la Région de ce point de vue est particulièrement remarquable avec près de 130 sites classés (loi 1930), 400 sites inscrits, 8 opérations grands sites.

- La biodiversité n'est pas limitée aux espèces rares et menacées. Le développement social et économique des territoires sont très souvent liés au maintien et à l'amélioration de la biodiversité.

➤ Malgré ce contexte la biodiversité en Languedoc-Roussillon est soumise à de fortes menaces :

- L'accroissement démographique génère une consommation d'espaces pour les besoins urbains très importante et en augmentation exponentielle depuis 20 ans, au détriment des milieux naturels et agricoles.

- La situation fragile de l'agriculture (élevage et viticulture) a pour effet de déstabiliser certains écosystèmes maintenus par cette activité.

- Le cordon littoral est soumis à des pressions particulières fortes nécessitant une vigilance particulière pour le maintien de la qualité des milieux naturels.

LES QUESTIONS POSEES PAR L'AVENIR

Comment améliorer la connaissance des milieux et des espèces ?

- Poursuivre les inventaires structurés des milieux naturels et des espèces patrimoniales nécessitant une politique coordonnée entre Etat – Région et Conseils généraux en particulier.

- Permettre l'accès aux données pour le public et les aménageurs et aux informations sur les milieux et les espèces par le déploiement de système d'information (système d'information sur la nature et les paysages développé par le ministère de l'écologie).

Comment favoriser une gestion intégrée des milieux naturels et des espèces ?

- **La France s'est engagée dans le cadre de l'Union européenne à stopper la perte de biodiversité d'ici à 2010** : cet objectif ambitieux nécessite la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur des habitats naturels et des espèces animales et végétales

- L'affirmation de l'**objectif de réussite de la mise en œuvre du réseau Natura 2000**, qui a pour ambition de concilier le développement des territoires et la préservation des milieux et des espèces sauvages est nécessaires : ceci nécessitera l'implication forte de l'Etat et des acteurs locaux (collectivités, monde agricole et forestier ...).

- La protection et la gestion exemplaire des espaces naturels remarquables (réserves naturelles nationales – 3 parcs naturels régionaux, parc national des Cévennes, projet de parc naturel marin) permettra de disposer de références en matière de biodiversité et de gestion ...

- L'intégration dans les outils d'aménagement des territoires (documents d'urbanisme ...) des enjeux liés à la biodiversité est une nécessité avec, au delà des diagnostics, la prise en compte effective dans les choix et décisions d'aménagement des contraintes de protection des espèces et milieux naturels en lien avec l'évaluation environnementale.

Comment protéger et conserver les espèces sauvages ?

- **Au delà des délais réglementaires, la mise en œuvre des plans** visant à restaurer des populations animales en état critique doit être promue

Comment améliorer la cohérence des politiques publiques en faveur de la biodiversité :comment mesurer l'impact économique et social d'une politique respectueuse de la biodiversité ?

- La préservation de la biodiversité ne doit pas être cantonnée à des espaces protégés ni à des zonages plus ou moins contraignants. La mise en œuvre des politiques publiques doit prendre en considération cette thématique très en amont, en phase de conception.
- La mobilisation des acteurs sur ce thème est une nécessité : au delà des acteurs de l'environnement, la mobilisation des élus et des responsables publics sur l'intérêt de maintenir ou d'améliorer les milieux naturels est fondamentale. La richesse économique des territoires est souvent dépendante de la qualité des paysages par exemple.
- La mise en œuvre du CPER et des programmes opérationnels européens constitue une opportunité pour la politique environnementale. L'appréciation de leur efficacité en matière de biodiversité nécessite néanmoins de prendre en compte les indicateurs.

LES RISQUES NATURELS

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

1 – **Pluralité des risques naturels** présents en Languedoc-Roussillon : inondations, incendies de forêts, mouvements de terrain, séismes, avalanches, érosion et submersion marine. **Neuf communes sur dix** sont soumises à l'un d'entre eux, plus de la moitié des communes sont soumises à au moins deux risques.

2 – **Risque inondation** : la cause de la plupart des arrêtés de catastrophe naturelle

➤ Depuis 100 ans, **7 évènements majeurs** en Languedoc-Roussillon : 1907, 1933, 1940, 1958, 1999, 2002 et 2003 plus 1988 pour la ville de Nîmes (35 victimes dans l'Aude et les Pyrénées Orientales en 1999, 23 victimes dans le Gard en 2002).

➤ Une **population en augmentation, fortement exposées** au risque inondation - 585 000 personnes vivent en permanence en zone inondable en Languedoc-Roussillon (base : recensement INSEE 2005) Soit près de 26 % de la population. 13 000 habitants en plus en zone inondable entre 1999 et 2005.

➤ **fortes incertitudes** sur les inondations par **ruissellement** (connaissances partielles)

➤ environ 800 communes (sur 1545) ont un **Plan de Prévention des risques (PPR)** prescrit ou approuvé, dont la moitié ayant un PPR approuvé

➤ **8 Plans d'action pour la prévention des inondations (PAPI)** en cours

➤ Une **culture du risque** en émergence : Information Acquéreurs / Locataires assurée sur l'ensemble de la région, 5 Documents Départementaux des risques majeurs (DDRM)réalisés, pose de repères de crues, sensibilisation des scolaires, montée en puissance des PPR.

3 – **Incendies de Forêt** : bien que ce risque tende à diminuer grâce aux efforts de prévention qui sont menés, il reste important : les deux tiers des communes du Languedoc-Roussillon sont soumises à ce risque.

4 – **Mouvements de terrain** : ils touchent 18% des communes de la région - Quelques secteurs sont très exposés : gorges du Tarn (chutes de blocs), vallée du Lot, vallée de la Lergue et certains secteurs des Pyrénées. Les affaissements ou effondrements peuvent aussi concerner des cavités – une étude BRGM en cours en 2007 pour les cartographier (collaboration DIREN, Région).

5 – Les **séismes** importants sont exceptionnels dans la région. Cependant, plus du quart des communes se situent en zone de risque sismique modéré à moyen dans les Pyrénées-Orientales, l'Aude et le Gard.

6 – Le **risque d'avalanche** est présent dans 33 communes des Pyrénées-Orientales. 11 massifs forestiers sont classés en forêt de protection en Languedoc-Roussillon au titre de leur rôle de défense passive contre ces phénomènes.

7 – **Risques littoraux** (érosion et submersion marine) : concernent une part importante du territoire régional – (voir fiche littoral DRE). Risque inondation : sur 23 communes littorales, une capacité d'accueil en période estivale de 410 000 personnes en zone inondable pour une population permanente en zone inondable sur ces communes de 66 000 personnes (recensement INSEE 1999).

LES QUESTIONS POSEES PAR L'AVENIR

De façon générale

➤ Comment enrayer la progression de l'urbanisation en zone inondable en dépit de la pertinence des outils réglementaires ?

➤ Comment l'Etat peut-il faire face au nombre important de PPR prescrits (ou en cours de prescription) à

approuver ?

➤ Comment favoriser les mesures de réduction de vulnérabilité, pouvant être prescrites dans les PPR et financées par l'Etat (40% pour l'habitation et 20% pour les biens à usage professionnel pour fonds Barnier lorsque imposé par un PPR, 25 à 50% pour les études et travaux de prévention des collectivités territoriales) ?

➤ Quels moyens déployer pour faire progresser la culture du risque ? (Observatoire régional des risques)

Inondations

➤ Comment faire émerger des PAPI sur les secteurs « orphelins » à enjeux type bassin versant de l'Agly et de la Têt ?

➤ Comment favoriser une politique concertée à l'échelle d'un bassin versant ?

➤ Comment faire respecter des prescriptions réglementaires actuelles (PPR, R 111-2) alors que l'on observe régulièrement des activités interdites ou des prescriptions non respectées (constructions, activité de camping,...) et avec une augmentation sensible de la population ?

➤ Comment prioriser les PPRI et comment accompagner les collectivités hors secteur couverts par des PPRI mais restant à enjeux (informations et prescriptions, limites des R 111-2 et R 111-3, PLU,...)?

➤ Comment faire prendre en compte par les collectivités l'aléa ruissellement pluvial, quelquefois très fort, en sus de l'aléa débordement de cours d'eau ?

➤ Comment mieux identifier et définir les zones d'expansion des crues pour les utiliser en prévention ?

LA GESTION DE L'EAU

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

- 1 – Des ressources en eau abondantes mais inégalement réparties dans l'espace et dans le temps.
- 2 – Des cours d'eau sous influence méditerranéenne qui connaissent des étiages estivaux marqués, amplifiés par de fortes pressions de prélèvements, notamment pour des usages agricoles, pouvant entraîner une dégradation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques ainsi que, localement, des conflits d'usage et dont 60 à 80% du linéaire présente une bonne qualité chimique et biologique mais avec des dégradations importantes dans les cours inférieurs en aval des agglomérations, notamment en période estivale.
- 3 – Des ressources en eaux souterraines, principalement utilisées pour l'alimentation en eau potable et dont :
 - 15 % des masses d'eau (représentant plus de 50 % des prélèvements) ne sont pas en bon état qualitatif du fait des pollutions par le nitrates et pesticides.
 - 20 % des masses d'eau (représentant 60 % des prélèvements) présentent un risque fort de non atteinte du bon état quantitatif en 2015
- 4 – Un essor démographique de la région (+ 30 000 habitants par an) et une fréquentation touristique estivale importante (1,5 millions de touristes) avec un besoin pour l'alimentation en eau potable en augmentation de + 17 à + 23% d'ici 2020 selon différents scénarios. L'enjeu majeur étant bien d'anticiper et gérer cette croissance. Ses impacts sont la première cause explicative du risque de non atteinte du bon état des eaux en 2015.
- 5 – Une région qui accuse des retards flagrants d'équipement, en particulier en matière d'assainissement entraînant des pollutions organiques et une eutrophisation de nombreux cours d'eau et lagunes littorales. Il s'agit de rattraper le retard pour ce conformer aux réglementation européennes mais aussi surtout d'anticiper les besoins et de sécuriser les fonctionnements de ces équipements tout en rétablissant les règles de gestion équilibrée de la ressource. Des zones sensibles (au titre de la Directive ERU) : bassins versant Loire amont, étangs palavasiens, étang de l'Or, bassin de Thau et du Vistre.
- 6 – Des pollutions d'origine agricole qui se retrouvent dans le milieu naturel, le plus souvent sous forme diffuse (nitrates et pesticides) et dont la résorption passe nécessairement par des modifications importantes des modes de cultures, en particulier pour le maraîchage et les grandes cultures intensives, ainsi que la vigne désherbée chimiquement. Le contexte économique agricole actuel restant un frein.
- 7 – Une concertation entre les différents acteurs de la gestion de l'eau, intégrant les responsables de l'aménagement du territoire et une évolution des comportements individuels et collectifs qui sont des passages obligés pour limiter les risques de non-atteinte du bon état de l'eau dans les 10 années à venir. Les 4/5ème de la surface des bassins versants disposent de structures locales de gestion : 19 SAGE (dont 5 en cours de mise en œuvre) et 15 contrats de rivière à différents stade d'avancement. Les structures existantes demeurent cependant vulnérables (pérennisation non assurée, moyens de fonctionnement insuffisants). Quelques bassins et nappes à enjeux ne sont pas encore « couverts ».
- 8 – Des règles communes qui ont été mises en place dans chaque département pour mesurer les degrés de tension sur les ressources en eau et déclencher les différents niveaux de gestion de crise en période d'étiage (arrêtés-cadres sécheresses et déclinaison par arrêtés de gestion de crise)

LES QUESTIONS POSEES PAR L'AVENIR

Comment assurer une gestion globale et durable de la ressource en eau pour faire face à l'accroissement des besoins en lien avec des exigences qualitative fortes imposées par la Directive Cadre sur l'Eau ?

Comment favoriser la mise en place de la gouvernance de l'eau par bassins versants en lien avec les démarches d'aménagement du territoire ?

Comment mobiliser les outils de gestion, d'aménagement du territoire et de répartition des coûts au service d'actions de protection du milieu aquatique ?

Comment assurer la pérennisation des structures de gestions de l'eau par bassin versants existantes et favoriser l'émergence de nouvelles structures sur les territoires à enjeu non couverts ?

Comment améliorer la gouvernance de l'eau inter-bassins ?

Quelle stratégie développer pour mettre en œuvre le 1^{er} « Programme de Mesure 2010-2015 » de la Directive Cadre sur l'Eau qui doit permettre de respecter les objectifs environnementaux de non dégradation et d'atteinte du bon état des masses d'eau ?

Comment promouvoir des économies d'eau, maîtriser la demande en eau et optimiser les ressources existantes face au projet d'extension du réseau BRL (Aqua 2020)?

Comment lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole compte tenu du contexte économique de l'agriculture locale ?

Comment accélérer la mise aux normes des systèmes d'assainissement en faisant en sorte qu'elle devienne une priorité financière pour les collectivités et les partenaires de l'Etat (Agence de l'Eau, Collectivités) ?